

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 79**21 janvier 2004****SOMMAIRE**

Alprocor S.A., Luxembourg	3787	Full Racing Holding S.A., Luxembourg	3759
Artzare S.A.	3786	Full Racing Holding S.A., Luxembourg	3775
Asari S.A., Luxembourg	3788	Full Racing Holding S.A., Luxembourg	3777
Auxilium Advisors S.A., Luxembourg	3781	General Technic, S.à r.l., Howald	3790
Auxilium Advisors S.A., Luxembourg	3781	Groupe d'Emballages Souples S.A., Luxembourg.	3748
Barnet Holding S.A., Luxembourg	3746	Hector S.A., Luxembourg	3778
Barnet Holding S.A., Luxembourg	3746	Hector S.A., Luxembourg	3778
Barnet Holding S.A., Luxembourg	3746	Image Investments Holding S.A., Dommeldange.	3787
Barnet Holding S.A., Luxembourg	3746	Image Investments Holding S.A., Dommeldange.	3787
Biba Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	3782	Indurisk Rückversicherung AG, Münsbach	3786
Blue Island Properties S.A., Bridel	3790	Italmeubles, S.à r.l., Differdange	3790
Blue Island Properties S.A., Bridel	3792	Joint Financing Company S.A., Senningerberg ...	3789
Brugefi Invest Holding S.A., Luxembourg	3785	Joint Financing Company S.A., Senningerberg ...	3789
C.I.C.L. Société de conseils S.A., Luxembourg ...	3783	Leonardo Holding S.A., Luxembourg	3750
CA Luxembourg I, S.à r.l., Munsbach	3779	Leonardo Holding S.A., Luxembourg	3750
Canoe Securities S.A., Luxembourg	3748	LNG Holdings S.A., Luxembourg	3785
COGERE, Compagnie Générale de Réassurance (Lux.) S.A., Münsbach	3782	Lux-VT S.A., Luxembourg	3746
Cognition Holdings S.A., Luxembourg	3780	Micelius Luxembourg S.A., Münsbach	3778
Convergenza Com S.A., Luxembourg	3751	Mortaguense, S.à r.l., Remich	3786
Crèche Pikasso, S.à r.l., Luxembourg	3747	Pradera Greece, S.à r.l., Luxembourg	3789
Crèche Pikasso, S.à r.l., Luxembourg	3747	Pradera Greece, S.à r.l., Luxembourg	3789
Dimo, S.à r.l., Dalheim	3788	ProLogis UK Holdings S.A., Luxembourg	3782
E-Tec Lux S.A., Beyren	3790	Putz Meubles Intérieur-Extérieur, S.à r.l., Differ- dange	3784
Elvajeff, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	3790	Rapp Room Broker, S.à r.l., Luxembourg	3786
Euro.Trafico S.A., Colmar-Berg	3780	Restaurant Asiatique Cuilin, S.à r.l., Rodange ...	3751
Eurogift S.A., Luxembourg	3783	Saarland Holding AG, Luxembourg	3784
European Aircraft Association Holding S.A., Lu- xembourg	3747	Saft Finance, S.à r.l., Luxembourg	3780
Experta Management A.G., Luxembourg	3750	Saft Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	3779
Experta Management A.G., Luxembourg	3748	Shared Services S.A., Luxembourg	3752
FAS, Fiduciaire et Agence de Services S.A., Lu- xembourg	3752	Smile S.A.H., Luxembourg	3779
FAS, Fiduciaire et Agence de Services S.A., Lu- xembourg	3752	Société Internationale d'Investissements Financiers S.A., Luxembourg	3788
Fendi S.A., Luxembourg	3781	Sol-Consulting, S.à r.l., Colmar-Berg	3777
Fent Holding S.A., Luxembourg	3782	Solifin (Luxembourg) S.A., Luxembourg	3751
Foyer de Jour "Leidelénger Kannerjuck", A.s.b.l., Leudelange	3784	Solifin (Luxembourg) S.A., Luxembourg	3751
Foyer de Jour "Leidelénger Kannerjuck", A.s.b.l., Leudelange	3784	Southern African Investments S.A., Luxembourg	3785
Fred Lindenstock, S.à r.l., Itzig	3788	Syndicatex S.A., Luxembourg	3751
		Telenet S.A., Luxembourg	3750
		Tomatis Développement S.A., Luxembourg	3788
		Union des Propriétaires d'Avions-U.P.A., S.à r.l. .	3783

LUX-VT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.
H. R. Luxemburg B 70.563.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom Mittwoch, 14. Mai 2003, 11.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:
Zum neuen Kommissar wird LCG INTERNATIONAL S.A., L-1840 Luxemburg ernannt. Das Mandat entfällt nach der Beendigung der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

Luxemburg, den 14. Mai 2003.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07052. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000347.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

**BARNET HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. JOSSCHI HOLDING A.G.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 27.825.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07360, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(000309.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

**BARNET HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. JOSSCHI HOLDING A.G.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 27.825.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(000306.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

**BARNET HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. JOSSCHI HOLDING A.G.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 27.825.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(000304.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

**BARNET HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. JOSSCHI HOLDING A.G.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 27.825.

—
Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(000302.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

CRECHE PIKASSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 444, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 96.011.

L'an deux mille trois, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Madame Aïcha Haas-Benabdelaziz, éducatrice graduée, demeurant à L-3855 Schifflange, 80A, Cité Emile Mayrisch, ici représentée par Monsieur Samuel Haas, ci-après nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée;
2. Monsieur Samuel Haas, employé privé, demeurant à L-3855 Schifflange, 80A, Cité Emile Mayrisch, en nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée CRECHE PIKASSO, S.à r.l., avec siège social à Noertzange, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 août 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1128 du 29 octobre 2003, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Noertzange à L-1940 Luxembourg, 444, route de Longwy.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision des associés.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Haas, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 décembre 2003, vol. 426, fol. 3, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 décembre 2003.

H. Hellinckx.

(000048.3/242/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

CRECHE PIKASSO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 444, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 96.011.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 décembre 2003.

H. Hellinckx.

(000049.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

EUROPEAN AIRCRAFT ASSOCIATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 94.596.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 19 décembre 2003

Monsieur Afonso Teixeira Pinto démissionne en tant qu'administrateur au sein de la société et est coopté, en son remplacement, Monsieur Patrick Ribiere, consultant, demeurant au 13, rue Jean Monnet, F-78180 Montigny le Bretonneux, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008;

Sera soumis à la prochaine assemblée des actionnaires l'acceptation de la démission de M. Afonso Teixeira Pinto ainsi que la ratification de la cooptation de Monsieur Patrick Ribiere.

L'adresse de la société est transférée au 3, place Dargent, L-1413 Luxembourg.

Le 19 décembre 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour EUROPEAN AIRCRAFT ASSOCIATION HOLDING S.A.

TRIPLE A CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000272.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

CANOE SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.217.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 2 janvier 2004.

J. Elvinger.

(000005.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

GROUPE D'EMBALLAGES SOUPLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 95.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

P. Frieders.

(000007.3/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

EXPERTA MANAGEMENT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 51.063.

Im Jahre zweitausendunddrei, am fünfundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze zu Mersch.

Sind die Aktionäre der EXPERTA MANAGEMENT A.G., Aktiengesellschaft mit Sitz zu Luxembourg, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 17. Mai 1995, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 16. Juni 1995, Nummer 268.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Bärbel Frey, Bankangestellte, Luxemburg, 69, route d'Esch, eröffnet.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Nadine Schaack, Bankangestellte, Luxemburg, 69, route d'Esch.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Nathalie Clement, Bankangestellte, Luxemburg, 69, route d'Esch.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1. Änderung Artikel 2 Satz 3:

Hierzu wird vorgeschlagen, Artikel 2 Satz 3 der koordinierten Satzung vom 27. April 2000 folgendermassen abzuändern:

«Die Auflösung der Gesellschaft kann nur unter Berücksichtigung des Artikels 21 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen erfolgen.»

2. Änderung Artikel 4 Absatz 4:

Hierzu wird vorgeschlagen, Artikel 4 Absatz 4 der koordinierten Satzung vom 27. April 2000 folgendermassen abzuändern:

«Die Gesellschaft kann alle anderen Geschäfte tätigen und Massnahmen treffen, die ihrem Gesellschaftszweck dienen, unter Berücksichtigung der im Gesetz vom 20. Dezember 2002 (Kapitel 14) über die Organismen für gemeinsame Anlagen und im Gesetz vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften einschliesslich Änderungsgesetzen festgesetzten Begrenzungen.»

3. Änderung Artikel 7, Satz 2:

Hierzu wird vorgeschlagen, Artikel 7, Satz 2 der koordinierten Satzung vom 27. April 2000 folgendermassen abzuändern:

«Es kann jedoch nicht weniger als das im Artikel 91 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen festgesetzte Minimumkapital betragen.»

4. Ersatzlose Streichung in Artikel 8 der Wörter «C. Der Aufsichtskommissar».

5. Ersetzung des Begriffs «Aufsichtskommissar» durch «Wirtschaftsprüfer» gemäss Artikel 80 I des Investmentfondsgesetzes vom 20. Dezember 2002 in folgenden Artikeln:

- Artikel 11 b):

«Mitglieder des Verwaltungsrates und den Wirtschaftsprüfer zu bestellen und abzuwählen und ihre Vergütungen festzusetzen.»

- Artikel 11 d):

«die Berichte des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers entgegenzunehmen.»

- Artikel 11 f):

«den Mitgliedern des Verwaltungsrates Entlastung zu erteilen;»

- Artikel 17:

«Die Bücher der Gesellschaft werden von einem unabhängigen Wirtschaftsprüfer kontrolliert, welcher von der Generalversammlung ernannt wird.

Der Wirtschaftsprüfer ist für eine Dauer bis zu sechs Jahren ernannt; er kann jederzeit von der Generalversammlung abberufen werden. Eine Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers ist möglich.»

6. Änderung Artikel 19:

Hierzu wird vorgeschlagen, Artikel 19 der koordinierten Satzung vom 27. April 2000 folgendermassen abzuändern:

«Ergänzend gelten die Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschliesslich Änderungsgesetzen und das Gesetz vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen.»

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 2 Satz 3 der Satzung folgendermassen abzuändern:

«Die Auflösung der Gesellschaft kann nur unter Berücksichtigung des Artikels 21 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen erfolgen.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 4 Absatz 4 der Satzung folgendermassen abzuändern:

«Die Gesellschaft kann alle anderen Geschäfte tätigen und Massnahmen treffen, die ihrem Gesellschaftszweck dienen, unter Berücksichtigung der im Gesetz vom 20. Dezember 2002 (Kapitel 14) über die Organismen für gemeinsame Anlagen und im Gesetz vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften einschliesslich Änderungsgesetzen festgesetzten Begrenzungen.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 7, Satz 2 der Satzung folgendermassen abzuändern:

«Es kann jedoch nicht weniger als das im Artikel 91 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen festgesetzte Minimumkapital betragen.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst in Artikel 8 den Punkt «C. Der Aufsichtskommissar» ersatzlos zu streichen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Begriff «Aufsichtskommissar» durch «Wirtschaftsprüfer» gemäss Artikel 80 I des Investmentfondsgesetzes vom 20. Dezember 2002 in Artikel 11 und 17 zu ersetzen.

Artikel 11 und 17 erhalten somit folgenden Wortlaut:

Art. 11. Der Generalversammlung sind insbesondere folgende Befugnisse vorbehalten:

- a) die Satzung zu ändern;
- b) Mitglieder des Verwaltungsrates und den Wirtschaftsprüfer zu bestellen und abuberufen und ihre Vergütungen festzusetzen;
- c) die Einwilligung in die Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrats zu erteilen,
- d) die Berichte des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers entgegenzunehmen.
- e) die jährliche Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung zu genehmigen,
- f) den Mitgliedern des Verwaltungsrates Entlastung zu erteilen;
- g) über die Verwendung des Jahresergebnisses zu beschliessen,
- h) die Gesellschaft aufzulösen

- Artikel 17:

«Die Bücher der Gesellschaft werden von einem unabhängigen Wirtschaftsprüfer kontrolliert, welcher von der Generalversammlung ernannt wird.

Der Wirtschaftsprüfer ist für eine Dauer bis zu sechs Jahren ernannt; er kann jederzeit von der Generalversammlung abberufen werden. Eine Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers ist möglich.»

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 19 der Satzung folgendermassen abzuändern:

«Ergänzend gelten die Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschliesslich Änderungsgesetzen und das Gesetz vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Frey, N. Schaack, N. Clement, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 décembre 2003, vol. 426, fol. 3, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 15. Dezember 2003.

H. Hellinckx.

(000035.3/242/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

EXPERTA MANAGEMENT A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.063.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 décembre 2003.

H. Hellinckx.

(000038.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

LEONARDO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 76.577.

Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2004.

Signature.

(000077.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

LEONARDO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 76.577.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 11 décembre 2003, que:

- le bilan et les comptes de pertes et profits au 31 octobre 2003 ont été approuvés par l'assemblée générale;
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 octobre 2003.

Luxembourg, le 11 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05612. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000078.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

TELENET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 77.222.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 22 décembre 2003 à 11.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de leur responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l. et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour TELENET S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07302. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000105.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

CONVERGENZA COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 70.521.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06952, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2004.

Signature.

(000082.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

RESTAURANT ASIATIQUE CULIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 39, avenue Dr Gaasch.
R. C. Luxembourg B 79.683.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06895, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000106.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

SOLIFIN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 65.994.

Publication Mémorial C 804 du 4 novembre 1998.

Constituée le 22 juillet 1998 pardevant M^e Martine Weinandy.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, le compte de profits et pertes pour la période du 22 juillet 1998 au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06930, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SOLIFIN (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(000214.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

SOLIFIN (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 65.994.

Publication Mémorial C 804 du 4 novembre 1998.

Constituée le 22 juillet 1998 pardevant M^e Martine Weinandy.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06931, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

SOLIFIN (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(000216.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

SYNDICATEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 1.394.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Signature.

(000274.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

FAS, FIDUCIAIRE ET AGENCE DE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 27.241.

Publication Mémorial C numéro 79 - 1988, pages 3725-3727.

Le bilan au 31 décembre 2002, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06389, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FAS S.A.

Signature

(000219.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

FAS, FIDUCIAIRE ET AGENCE DE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 27.241.

Publication Mémorial C numéro 79 - 1988, pages 3725-3727.

Les actionnaires de FAS S.A., qui se sont réunis en assemblée générale ordinaire le 8 mai 2003, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

1. Réélection de Monsieur Marcel Ernzer comme administrateur-délégué.

Réélection de Monsieur Nicolas Vainker Bouvier de Lamotte et de Madame Nicole Diderrich comme administrateurs.

2. Réélection comme commissaire aux comptes de Monsieur Philippe Guillaume.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sont valables jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice se terminant au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FAS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00262. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(000231.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

SHARED SERVICES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 97.776.

STATUTES

In the year two thousand and three on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. TELE2 AB, having its registered office at Skeppsbron 18, SE-103 13 Stockholm, Sweden.

2. MODERN TIMES GROUP MTG AB, having its registered office at Skeppsbron 18, SE-103 13 Stockholm, Sweden.

3. METRO INTERNATIONAL S.A., having its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

4. MILLICOM INTERNATIONAL S.A., having its registered office at 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Luxembourg.

5. TRANSCOM WorldWide CELLULAR S.A., having its registered office at 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Luxembourg.

6. INDUSTRIFÖRVALTNINGS AB KINNEVIK, having its registered office at Skeppsbron 18, SE-103 13 Stockholm, Sweden.

7. INVIK & CO. AB, having its registered office at Skeppsbron 18, SE-103 13 Stockholm, Sweden.

All of them represented by Mr Mikael Holmberg, company director, residing in Leudelange, Luxembourg, by virtue of proxies.

The above-mentioned proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above-described capacities have drawn up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declare to form among themselves.

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of SHARED SERVICES S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object. The purpose for which the Company is formed is the provision of support services to companies or group of companies.

The Company may engage alone or together with others, for its own account or for a third party, itself or through the intermediary of a third party, in any commercial, industrial or financial activities directly or indirectly connected with its purposes.

The Company may take directly or indirectly participations of any kind in any entity or company having an object identical, similar or connected to its own object.

In a general fashion the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object. The foregoing is to be construed in accordance with the widest interpretation.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty-one thousand five hundred Euros (EUR 31,500.-), divided into seven hundred (700) shares with a par value of forty-five Euros (EUR 45.-) each.

Art. 6. Shares. The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple bearer share certificates.

Chapter III. Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence the general meeting or the board will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, telex or telefax to all directors at least 48 hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice of meeting. The notice indicates the place and agenda for the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously listen one to the another. Such participation shall be deemed equal to physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Tuesday of May of each year, at 12.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 1/5 (one fifth) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V. Fiscal Year, Allocation of Profits

Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision taken of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory measures

Exceptionally, the first accounting year shall begin today and end on 31st December 2004. The annual general meeting of shareholders shall be held for the first time in the year 2005.

Subscription

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

1. TELE2 AB, prenamed: one hundred shares.	100
2. MODERN TIMES GROUP MTG AB, prenamed: one hundred shares	100
3. METRO INTERNATIONAL S.A., prenamed: one hundred shares	100
4. MILLICOM INTERNATIONAL S.A., prenamed: one hundred shares.	100
5. TRANSCOM WorldWide CELLULAR S.A., prenamed: one hundred shares.	100
6. INDUSTRIFÖRVALTNINGS AB KINNEVIK, prenamed: one hundred shares.	100
7. INVIK & CO. AB, prenamed: one hundred shares.	100
Total: seven hundred shares	<u>700</u>

25% of these shares have been fully paid up in cash. Therefore the amount of seven thousand eight hundred seventy-five Euros (EUR 7,875.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately thousand seven hundred Euros.

Extraordinary general meeting

The above mentioned persons, representing the entire corporate capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I. The number of directors is set at three (3).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2005:

1. Ms. Cristina Stenbeck, company director, born in New York, USA, on the 27th of September, 1977, residing at Interpark House, 3rd Floor, 7 Down Street, London W1J 7AJ, United Kingdom.

2. Mr Mikael Holmberg, company director, born in Åker, Sweden, on the 22nd of June 1959, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Luxembourg.

3. Mr Marc Beuls, company director, born in Genk, Belgium, on the 15th of September 1956, residing at 52, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg.

II. The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2005:

Mr Gilles Wecker, chief accountant, born in Dudelange, Luxembourg, on the 4th April, 1965, residing at 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

III. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to a third party agent.

The shareholders' meeting further resolved that the Company shall be bound by the joint signature of two of either Ms Cristina Stenbeck, Mr Mikael Holmberg or Mr Marc Beuls.

IV. The registered office of the Company is established at L-2449 Luxembourg City, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of who are known to the undersigned notary, by their names, surnames, civil status and residences, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois le dix-sept décembre.
Par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) TELE2 AB, ayant son siège social à Skeppsbron 18, SE-103 13 Stockholm, Suède.
- 2) MODERN TIMES GROUP MTG AB, ayant son siège social à Skeppsbron 18, SE-103 13 Stockholm, Suède.
- 3) METRO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 4) MILLICOM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Luxembourg.
- 5) TRANSCOM WorldWide CELLULAR S.A., ayant son siège social à 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Luxembourg.
- 6) INDUSTRIFÖRVALTNINGS AB KINNEVIK, ayant son siège social à Skeppsbron 18, SE-103 13 Stockholm, Suède.
- 7) INVIK & CO. AB, ayant son siège social à Skeppsbron 18, SE-103 13 Stockholm, Suède.

Tous représentés par M. Mikael Holmberg, directeur de société, demeurant à Leudelange, Luxembourg, suivant procurations (sous seing privé).

Ces procurations, signées des comparants et du notaire instrumentaire, resteront annexées ne variateur au présent acte, afin d'être soumises ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société anonyme régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination SHARED SERVICES S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. L'objet pour lequel la société est formée est d'apporter des services de logistique à des sociétés ou à des groupes de sociétés.

La société peut s'engager seule ou ensemble avec d'autres, pour son propre compte ou pour le compte de tierces parties, elle-même ou au travers de tierces personnes dans toutes autres activités commerciales, industrielles ou financières, directement ou indirectement liées à son objet.

La société peut engager directement ou indirectement des participations à Luxembourg et / ou de sociétés étrangères de tout genre ayant un objet identique, similaire ou en relation avec son propre objet.

D'une manière générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, qu'elle juge utile dans la réalisation et le développement de son objet.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital souscrit. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille cinq cents Euros (EUR 31.500) divisés en sept cents (700) actions avec une valeur nominative de quarante-cinq Euros (EUR 45,-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société a le droit d'émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. Conseil d'administration, nomination d'auditeurs

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un minimum de trois membres, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les administrateurs doivent être élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant dépasser six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs suite à un décès, de retraite ou autre cause, les membres restants pourront élire suivant la loi un remplaçant pour cette vacance. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de sa prochaine séance.

Art. 8. Assemblées du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut choisir un président parmi ses membres. Il peut aussi nommer un secrétaire, administrateur ou pas administrateur, qui sera chargé de tenir le compte rendu de l'assemblée du conseil d'administration et des actionnaires.

Le conseil d'administration peut se réunir à la demande du président. L'assemblée du conseil d'administration peut être convoquée si deux administrateurs l'exigent.

Le président présidera seul toutes les assemblées des actionnaires et du conseil d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil désignera un autre administrateur en tant que président temporaire par vote de la majorité présente à une telle assemblée.

Un avis écrit de toute assemblée du conseil d'administration sera remis par courrier normal, électronique ou par télégramme, télécopie à tous les administrateurs au moins 48 heures avant le jour prévu pour une telle assemblée, excepté en cas d'urgence, les raisons seront mentionnées dans l'avis de la réunion de l'assemblée. Cette notification indique le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée.

Cet avis pourra être refusé par consentement écrit, par courrier normal, électronique, par câble, télégramme, télex ou par télécopie de chaque administrateur. Aucun acte séparé n'est requis pour les assemblées tenues à heures et endroits spécifiés dans un programme précédemment adopté par résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur peut participer à toute assemblée du conseil d'administration en nommant par écrit, câble, télégramme, télex, télécopie, un autre administrateur comme mandataire.

Le conseil d'administration peut délibérer ou agir de façon valable seulement si au moins une majorité d'administrateur est présente.

Les décisions seront prises par une majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à une telle assemblée.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une assemblée du conseil par différents moyens tels que la conférence téléphonique ou par d'autres moyens semblables de communication qui permettent donc à plusieurs personnes de participer simultanément à l'écoute des uns et des autres.

Une telle participation sera présumée au même titre que la présence physique à l'assemblée.

Une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est authentique et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une assemblée du conseil d'administration, laquelle a été dûment convoquée et tenue.

Une telle décision peut être rédigée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-Verbaux des Assemblées du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des assemblées du conseil d'administration seront signés par le président de l'assemblée et par un autre administrateur. Les procurations y seront jointes.

Les copies et extraits de tels procès-verbaux, seront établis selon des procédures légales ou d'une autre manière, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de dispositions et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents articles de l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider d'instituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent être administrateurs ou pas administrateurs.

Dans ce cas, le conseil d'administration pourra nommer les membres du ou des comités et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation des pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société lors de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, agents, employés, actionnaires ou non-actionnaires ou déléguer des pouvoirs ou procurations spécifiques, ou confier des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires à des personnes ou représentants choisis par lui.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil est soumise à une autorisation préalable établie par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis de tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à qui a été délégué la gestion journalière de la société, ou par la signature conjointe ou individuelle des personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Nomination des Auditeurs. La société sera surveillée par un ou plusieurs auditeurs, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les auditeurs seront élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

Chapitre IV. Assemblées des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 9 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de mai de chaque année, à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou les auditeurs peuvent ordonner d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être ordonnées si au moins 1/5 (un cinquième) du capital de la société l'exige.

Les assemblées générales, inclus l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger, si le conseil d'administration le juge nécessaire, qui sera définitif, en cas de force majeure.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies afin de participer à l'assemblée des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies et extraits de tels procès-verbaux, seront établis selon des procédures légales ou d'une autre manière, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration et les auditeurs établissent les comptes annuels et le compte des profits et pertes. Ils soumettent ces documents ensemble avec un rapport des opérations de la société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle aux auditeurs qui établiront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

Art. 19. Affectation des profits. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital souscrit.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Disposition générale

Art. 21. Disposition générale. Tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses lois modificatives.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) décembre 2004. L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois dans l'an 2005.

Souscription

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

1. TELE2 AB, prénommée: cent actions.	100
2. MODERN TIMES GROUP MTG AB, prénommée: cent actions	100
3. METRO INTERNATIONAL S.A., prénommée: cent actions	100
4. MILLICOM INTERNATIONAL S.A., prénommée: cent actions.	100
5. TRANSCOM WorldWide CELLULAR S.A., prénommée: cent actions.	100
6. INDUSTRIFÖRVALTNINGS AB KINNEVIK, prénommée: cent actions.	100
7. INVIK & CO. AB, prénommée: cent actions.	100
Total: sept cents actions.	<u>700</u>

25% de ces actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille huit cent soixante-quinze Euros (EUR 7.875) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à mille sept cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2005:

1. Mlle Cristina Stenbeck, directeur de société, née à New York, USA, le 27 septembre 1977, demeurant à Interpark House, 3rd Floor, 7 Down Street, London W1J 7AJ, Royaume-Uni.

2. M. Mikael Holmberg, directeur adjoint, né à Åker, Suède, le 22 juin 1959, demeurant à 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelage, Luxembourg.

3. M. Marc Beuls, directeur de société, né à Genk, Belgique, le 15 septembre 1956, demeurant à 52, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire statutaire pour l'assemblée générale annuelle en 2005:

M. Gilles Wecker, chef-comptable, né à Dudelage, Luxembourg, le 4 avril 1965, demeurant à 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III. Suite aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée générale autorise par la présente le Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre d'une gestion journalière à une tierce personne.

L'assemblée générale a ensuite décidé que la Société devra être représentée par la signature commune de deux administrateurs soit Mlle Cristina Stenbeck, M. Mikael Holmberg ou M. Marc Beuls.

IV. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg-Ville, 11, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Holmberg, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, vol. 141S, fol. 90, case 3. – Reçu 315 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2004.

J. Elvinger.

(000773.3/211/436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

FULL RACING HOLDING, Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 97.237.

In the year two thousand and three, on the tenth of December.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of FULL RACING HOLDING, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société anonyme, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 97.237, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 26th of November 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter «the Company»).

The meeting is opened at 10.45 a.m. (CET) with Mrs Angélique Badot, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Pierre Metzler, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, residing in Mamer.

The Chairman then states:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from thirty-one thousand five hundred forty euros (EUR 31,540.-) up to thirty-two thousand three hundred seventy Euros (EUR 32,370.-) through the issue of 415 shares of Class C

2. Subsequent amendment to Article 5 (a) of the Articles of Association of the Company

3. Restatement of the Articles of Association to which the following amendments shall be made:

- a. Amendment of Article 5 in order to provide for the creation of separate share premium accounts for the premium arising out on the issue of the Class C shares and the Class D shares;
- b. Amendment of Article 6 to create a Warrant attached to each of Class C and Class D shares, and to describe the exercise, transfer, form and registration of each Warrant;
- c. Amendment of Article 7 (e) relating to the transfer of shares in order to provide for limitations to the transfer of shares;
- d. Amendment of the Articles in order to add new provisions with regard to the transfer of shares by the holder of the Class A shares, including in particular the description of drag-along and tag-along rights;
- e. Amendment of the Articles in order to add new provisions with regard to the creation of an advisory committee, and its organization;
- f. Amendment of Article 28 in order to provide that the dissolution of the Company shall require the approval of the holders of Class C and Class D shares.

II.- That the shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which, after signature *ne varietur* by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented if they wish so and the board of the meeting, shall remain attached to this deed to be enrolled at the same time.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting unanimously approved the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the share capital from its current value of thirty-one thousand five hundred forty euros (EUR 31,540.-) up to thirty-two thousand three hundred seventy Euros (EUR 32,370.-) through the issue of four hundred fifteen (415) shares of Class C, without nominal value.

All of the four hundred fifteen (415) shares of Class C have been subscribed by Mr Pierre Metzler, residing at 8, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at a total price of two hundred fifty thousand euros (EUR 250,000.-) out of which:

- eight hundred thirty euros (EUR 830.-) have been allocated to the share capital; and,
- two hundred forty-nine thousand one hundred seventy euros (EUR 249,170.-) have been allocated to the C share premium account.

The subscribed shares and the share premium have been fully paid up in cash by Pierre Metzler, prenamed, so that the total amount of two hundred fifty thousand euros (EUR 250,000.-) is at the disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary.

In connection therewith, Pierre Metzler, prenamed, also irrevocably subscribes to four hundred fifteen (415) Class C Warrants in accordance with the terms and conditions set out in the Articles of Association of the company as restated hereunder.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the meeting decided to amend Article 5 (a) of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

(a) «The Company's share capital is divided into Class A, Class B, Class C and Class D shares. The subscribed capital is set at thirty-two thousand three hundred seventy Euros (EUR 32,370.-) consisting of a total of sixteen thousand one hundred eighty-five (16,185) shares without nominal value, represented by the following three classes of ordinary voting shares: 15,604 shares of Class A, 166 shares of Class B, 415 shares of Class C and no shares of Class D.»

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the amended law of 10th August 1915 on commercial companies.

Third resolution

The meeting resolved to restate the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

Chapter I.- Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a *société anonyme*, under the name of FULL RACING HOLDING (hereinafter the «Company»), which will be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, and by the present articles (hereinafter the «Articles of Incorporation»).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Purpose

(a) The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

(b) The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

(c) The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

(d) The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

(e) The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any operations, of a commercial, industrial or financial nature, which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

(f) The purpose of the Company is also to grant licenses and sub-licenses of all kinds of intellectual property rights, including, without limitation, trade marks, patents, service marks, trade names, design rights, copyrights, database rights, semi-conductor topography rights, rights in know-how and other intellectual property (of whatever nature) in each case whether registered or unregistered to other companies of the same group.

Art. 4. Registered Office

(a) The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of directors.

(b) Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

(c) In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Chapter II.- Share Capital - Shares

Art. 5. Subscribed Capital

(a) The Company's share capital is divided into Class A, Class B, Class C and Class D shares. The subscribed capital is set at thirty-two thousand three hundred seventy euros (EUR 32,370.-) consisting of a total of sixteen thousand one hundred eighty-five (16,185) shares without nominal value, represented by the following three classes of ordinary voting shares: 15,604 shares of Class A, 166 shares of Class B, 415 shares of Class C and no shares of Class D.

(b) Separate share premium accounts shall be created and maintained until 31 December 2005 for the premium arising out on the issue of the Class C shares and of the Class D shares, and such accounts shall be shown separately in the Company's accounts. Until 31 December 2005 no cash distribution shall be effected out of such share premium accounts without the approval of the holder of the Class C shares for the C Shares premium account, and without the approval of the holder of the Class D shares for the D Shares premium account, provided always that such premium accounts shall be available to issue and subscribe to any shares pursuant to the exercise of the warrants set out hereafter in the article 6 of the Articles of Incorporation.

(c) The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting, voting with the quorum and majority rules set out by these Articles of Incorporation or any amendment thereof, unless otherwise provided by law.

(d) The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The board of directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

(e) Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules set out by these Articles of Incorporation or any amendment thereof, unless otherwise provided by law, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the board of directors to do so.

(f) The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Authorized capital and Warrants

(a) In addition to the subscribed capital, the Company has an authorized capital which is fixed at thirty thousand Euros (EUR 30,000.-) represented by additional fifteen thousand (15,000) shares of any Class.

(b) During a period ending five years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorized capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial, Recueil C, the Company is authorized to increase in one or several times the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorized capital set out under this Article 6. The authorized capital shall be used for the sole purpose of the issuance and subscription of shares pursuant to the exercise of the warrants set out hereafter in the present article. The board shall be authorised to issue said shares accordingly without reserving for the other existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares.

(c) The authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting, voting with the quorum and majority rules set out by these Articles of Incorporation or any amendment thereof, unless otherwise provided by law.

(d) A warrant is attached to each Class B Share, each such warrant being referred to as a «Class B Warrant». Each Class B Warrant entitles its holder, if and whenever, on or after the date on which any Class B Shares were originally issued, the Company issues additional shares of any class (with or without voting rights) in a manner that would result in the Class B Shares together representing less than one per cent (1%) of the issued capital of the Company after such issue, to subscribe to such number of additional Class B Shares so that after such issue of additional shares and additional

Class B Shares, all Class B Shares together represent not less than one per cent (1%) of the capital of the Company. The Class B Shares arising on the exercise of any Class B Warrant shall be issued fully paid in and shall rank pari passu with the fully paid Class B Shares then in issue. Such issue will be effected and paid in through conversion first of the Company's distributable reserves and then of, on a pro rata basis, the Company's share premium accounts, without any additional payment or contribution being required from the holders of Class B Shares.

(e) A warrant is attached to each Class C Share, each such warrant being referred to as a «Class C Warrant». Each Class C Warrant entitles its holder, if and whenever, on or after the date on which any Class C Shares were originally issued, the Company issues additional shares of any class (with or without voting rights) in a manner that would result in the Class C Shares together representing less than two point five per cent (2.5%) of the issued capital of the Company after such issue, to subscribe to such number of additional Class C Shares so that after such issue of additional shares and additional Class C Shares, all Class C Shares together represent not less than two point five per cent (2.5%) of the capital of the Company. The Class C Shares arising on the exercise of any Class C Warrant shall be issued fully paid in and shall rank pari passu with the fully paid Class C Shares then in issue. Such issue will be effected and paid in through conversion first of the C Shares premium account, then of, on a pro rata basis, any other share premium accounts of the Company, and then of the Company's distributable reserves, without any additional payment or contribution being required from the holders of Class C Shares.

(f) A warrant is attached to each Class D Share, each such warrant being referred to as a «Class D Warrant». Each Class D Warrant entitles its holder, if and whenever, on or after the date on which any Class D Shares were originally issued, the Company issues additional shares of any class (with or without voting rights) in a manner that would result in the Class D Shares together representing less than two point five per cent (2.5%) of the issued capital of the Company after such issue, to subscribe to such number of additional Class D Shares so that after such issue of additional shares and additional Class D Shares, all Class D Shares together represent not less than two point five per cent (2.5%) of the capital of the Company. The Class D Shares arising on the exercise of any Class D Warrant shall be issued fully paid in and shall rank pari passu with the fully paid Class D Shares then in issue. Such issue will be effected and paid in through conversion first of the D Shares premium account, then of, on a pro rata basis, any other share premium accounts of the Company, and then of the Company's distributable reserves, without any additional payment or contribution being required from the holders of Class D Shares.

(g) Each Class B Warrant, each Class C Warrant and each Class D Warrant shall be deemed automatically exercised by its holder upon occurrence of any event that results in a right to subscribe to, respectively, additional Class B Shares arising from the Class B Warrants, additional Class C Shares arising from the Class C Warrants or additional Class D Shares arising from the Class D Warrants. No resolution of the shareholders' meeting or of the board of directors which results in a right to subscribe to additional Class B Shares arising from the Class B Warrants, additional Class C Shares arising from the Class C Warrants or additional Class D Shares arising from the Class D Warrants shall be taken or be held valid if the appropriate resolution or resolutions required to allow and effect such automatic exercise of the Class B Warrants, Class C Warrants and/or Class D Warrants (as the case may be) is not passed at the same time.

No fraction of a share may be issued on the exercise of a Warrant. Nevertheless, if more than one Warrant of the same class is exercised at the same time by the same shareholder then, for the purposes of determining the number of Class B Shares, Class C Shares or Class D Shares to be issued to that shareholder, the number of Class B Shares arising on the exercise of each Class B Warrant, the number of Class C Shares arising on the exercise of each Class C Warrant, and the number of Class D Shares arising on the exercise of each Class D Warrant respectively (including always for this purpose fractions) shall first be aggregated.

No Class B Warrant, no Class C Warrant and no Class D Warrant shall be exercisable from the moment that the Class A Shares and Class B Shares shall cease to represent together sixty per cent (60%) or more of the capital of the Company.

No Warrant shall be transferable otherwise than by transfer of the share to which it is attached.

Each Warrant shall be in registered form and no certificates of warrants shall be issued. The Warrants shall be recorded in the shareholders' register of the Company along with the shares to which they are attached.

Art. 7. Shares and Shareholder Register

(a) The shares of the Company will be and remain in the form of registered shares.

(b) A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Ownership of registered shares will be established by registration in the shareholders' register.

(c) Each shareholder shall provide the Company an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the shareholders' register. Shareholders may at any time, change their address as entered into the shareholders' register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(d) The Company will recognize only one holder per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming ownership of the share(s) will have to appoint one sole proxy to represent such share(s) in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such share(s) until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

Art. 8. Transfer of Shares

(a) The transfer of shares will be carried by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfer of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims set out in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Fur-

thermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

(b) No shareholder may transfer any of its shares otherwise than as provided for in these Articles of Incorporation. Any transfer of shares not authorized by these Articles of Incorporation shall be null and void, and the Company shall refuse to register any transfer of shares that would be in breach of the provisions of these Articles of Incorporation. For the purposes of articles 8 and 9 hereof, the term «transfer» shall be given its largest interpretation and shall include, without limitation, any sale, exchange, gift, pledge, mortgage, encumbrance, lending, and transfer of legal or beneficial ownership, and the term «business day» shall mean a day other than a Saturday or a Sunday on which banks are open for business in Luxembourg, Amsterdam and London.

(c) The holder of any shares in the Company shall be at all times authorized to transfer all or part of its shares (i) to any vehicle controlled (whether directly or indirectly) by the same individual(s) that control it, (ii) to any vehicle controlled by him/her (whether directly or indirectly) or (iii) to any of his/her spouse, parent, child or sibling, for any reasonable tax, estate or regulatory reason, provided that such transferee shall, before acquiring any shares, become a party to any shareholders' agreement then binding upon such transferor (if any).

(d) Notwithstanding the provisions of clause 7(d) of the Articles of Incorporation, in case of conflict between any of the transferees under clause 8(c) and its respective transferor regarding the exercise of any right whatsoever relevant to the Company, the Company shall be authorized to act solely in accordance with the position of the relevant transferor.

(e) Prior to any transfer of shares under clause 8(c) to a transferee being a controlled vehicle, the relevant transferor shall first obtain from the transferee a call option or an undertaking that if the transferee ceases to be controlled by the relevant individual(s), all its shares in the Company shall, before such cessation (or failing which as soon as possible thereafter), be transferred back to the original transferor or another authorized transferee of that transferor.

(f) When and if any shareholder of the Company holding less than fifty per cent (50%) of the shares in the Company desires to transfer any of its shares otherwise than under clause 8(c), it shall first obtain from a third party a bona fide binding purchase offer for cash on arm's length terms (the «A Offer») and notify a copy of such offer to the Company (the «A Notice»). No third party offer shall be considered to be bona fide if it does not include an undertaking to enter into an agreement with all relevant parties similar to any shareholders' agreement then binding upon the candidate transferor, if any.

(g) Upon receipt of the A Notice, the Company shall within five (5) business days thereof notify copies of it to all shareholders, together with a copy of the provisions of this clause 8(g) and a request to each shareholder to notify to the Company not later than 20 (twenty) business days after the date on which the Company has received the A Notice, whether they irrevocably offer to purchase, under terms identical to those of the A Offer and the provisions of this clause 8(g), one or more of the shares covered by the A Offer (and such offer shall be deemed to be made for any number of shares up to the number mentioned in the offer). The shares covered by the A Offer shall then be allocated first to the holder of the Shares of Class A for any number of such shares that it has declared itself ready to purchase, then the remainder (if any) to all other shareholders having declared themselves ready to purchase pro rata the number of shares that each is ready to purchase, and then the remainder (if any) left to the transferor to be either sold to the third party having made the A Offer or to remain with the candidate transferor as it will see fit. The Company shall notify the candidate transferor and all shareholders of the final allocation together with the details of the calculation of such allocation not later than 25 (twenty five) business days after the date on which the Company has received the A Notice, and such allocation shall be binding upon the candidate transferor and each of the shareholders, and the candidate transferor. All relevant shareholders shall then cooperate to complete the transfer of all shares concerned as soon as possible, provided always that at such completion no shareholder shall be obliged to transfer its shares before consideration therefore has cleared.

Art. 9. Transfer of Shares by the holder of the Shares of Class A

(a) If the holder of the Shares of Class A wishes at any time to transfer all or part of its shares to a transferee other than those authorized under clause 8(c), that shareholder must first notify (the «B Notice») the Company and all other shareholders of its intention, together with a copy of a third party bona fide binding purchase offer for cash on arm's length terms (the «B Offer»), always including the exact proportion of the number of shares owned by the holder of the Shares of Class A that the third party transferee is offering to purchase and the holder of the Shares of Class A to sell. The B Offer must include proof of the deposit of funds equal to at least twenty five per cent (25%) of the offered price on a specially designated bank account or the issue of a bank guarantee in the same amount, the deposit or the guarantee being for a period sufficient to reasonably allow for the compliance with the provisions of this article 9. The B Offer shall contain a statement from the third party having made the B Offer that it is on notice of the provisions of this article 9 and shall abide by them, and the B Notice shall contain a copy of the provisions of this article 9.

(b) In the B Notice, the holder of the Shares of Class A must mention whether it exercises the drag-along right described in this clause: the holder of the Shares of Class A shall have the right (the «Drag-Along») to require that all shareholders sell, and all shareholders shall upon exercise of such right by the candidate transferor sell in accordance with the provisions of this article 9, their shares to a third party transferee being the person having made the B Offer under the terms and conditions of the B Offer, provided that, the holder of the Shares of Class A may not exercise the Drag-Along for a higher proportion of the shares of each shareholder than the proportion of the candidate transferor's shares that the holder of the Shares of Class A is itself proposing to sell to the transferee.

(c) Upon receipt of the B Notice, if the Drag-Along has been exercised by mentioning such exercise in the B Notice (which shall be the only manner in which the Drag-Along can be exercised) and less than all shares are included in the B Offer, each shareholder shall within 20 (twenty) business days of its receipt of the B Notice notify the Company and the holder of the Shares of Class A of whether it wishes to see the number of its shares to be sold under the Drag

Along reduced as much as possible or increased as much as possible. The Company shall then reallocate the shares of the holder of the Shares of Class A that it proposes to sell and the dragged-along shares among all shareholders so as to first increase as much as possible the number of dragged-along shares for those shareholders who have expressed such wish, and then reduce as much as possible the number of dragged-along shares for those shareholders who have expressed such wish. The Company shall notify all shareholders of the final allocation (the «Allocation Notice») together with the details of the calculation of such not later than five (5) business days after the last day of the aforementioned 20 business days. Such allocation shall be binding upon all shareholders, and the holder of the Shares of Class A and all relevant shareholders shall then cooperate to complete the transfer of all shares designated in the Allocation Notice to the third party having made the B Offer.

(d) Upon receipt of the B Notice, if the Drag-Along has not been exercised, each shareholder shall within 20 (twenty) business days notify the Company and the holder of the Shares of Class A of its decision to exercise its tag-along right as described in this clause: when and if the holder of the Shares of Class A decides to transfer all or part of its shares other than under clause 8(b), each shareholder shall have the right (the «Tag-Along») to require that the holder of the Shares of Class A, and the holder of the Shares of Class A shall then, obtain from the third party transferee that it acquires from each shareholder a number of its shares under the terms of the B Offer so that the number of shares sold by the each shareholder having exercised its Tag-Along and the number of shares sold by the holder of the Shares of Class A to such transferee represent the same proportion of the total number of shares held by each shareholder having exercised its Tag-Along and the holder of the Shares of Class A respectively. The Company shall notify all shareholders of the final allocation (also, the «Allocation Notice») together with the details of the calculation of such not later than five (5) business days after the last day of the aforementioned 20 business days. Such allocation shall be binding upon all shareholders, and, subject to the provisions of clause 9(e), all relevant shareholders shall then cooperate to complete the transfer of all shares designated in the Allocation Notice to the third party having made the B Offer.

(e) Any shareholder other than the holder of the Shares of Class A shall have the right to notify the Company within five (5) Business Days of its receipt of an Allocation Notice:

(i) that it has decided to purchase itself all shares covered by the B Offer, as allotted under said Allocation Notice, and either under the terms of the B Offer or under terms materially more advantageous to the transferor than those of the B Offer; or

(ii) that it has obtained from a third party a bona fide binding purchase offer on arm's length terms covering all shares covered by the B Offer upon terms materially more advantageous to the transferor than the B Offer.

Upon receipt of such notice or notices the Company shall notify all shareholders thereof and:

- indicate that only one shareholder has made a notification under clause 9(e), so that all shares mentioned in the Allocation Notice shall be transferred to that shareholder or to the third party having made the offer referred to in clause 9(e)(ii); or

- indicate that more than one shareholder has made a notification under clause (e), but that one of the offers so made is on conditions materially more advantageous than the others, so that all shares mentioned in the Allocation Notice shall be transferred to that shareholder or to the third party having made such materially more advantageous offer; or

- indicate that more than one shareholder has made a notification under clause 9(e), but that two or more of the offers so made are on conditions materially similar, so the Company shall as soon as practically possible organize an auction of all shares mentioned in the Allocation Notice.

(f) At any relevant completion, no shareholder shall be obliged to transfer its shares under the provisions of this article 9 before consideration therefore has cleared.

Chapter III.- General meetings of shareholders

Art. 10. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 11. Convening and Adjourning General Meetings

(a) The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least one fifth of the Company's share capital. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

(b) The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. In accordance with article 68 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, where the resolution of the general meeting is such as to change the respective rights of one or several class of shares, the resolution must, in order to be valid, fulfill the conditions as to attendance and majority laid down by the laws with respect to each class.

(c) The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

(d) The board of directors may forthwith adjourn any general meeting within a period of four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's capital. Adjournment cancels any resolution already adopted prior thereto. The adjourned general meeting has the same agenda as the first scheduled meeting. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 12. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 15 May each year at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held

on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 13. Vote. Each share of any class is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person, who must be another shareholder, a director of a shareholder, an accountant, a lawyer or a notary, as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile. Except as otherwise required by law or by the Articles of Incorporation, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted by a simple majority of the shareholders present or represented.

Art. 14. Miscellaneous. Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two members of the board of directors.

Chapter IV.- Board of Directors

Art. 15. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Art. 16. Management of the Company

(a) According to article 60 of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors is subject to prior authorisation of the general meeting of shareholders.

(b) The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 17. Composition of the Board

(a) The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members who need not be shareholders of the Company.

(b) The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

Art. 18. Meetings of the Board of Directors

(a) The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

(b) A quorum of the board of directors shall be the presence or the representation of all directors holding office.

(c) The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

(d) Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors at least three (3) days in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. Notice shall be made by mail, fax or e-mail and shall contain, inter alia, the place, date and time of the meeting and an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting. This notice may be waived by consent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

(e) Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

(f) Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication that allows all persons taking part in the meeting to hear and be heard at all times by all other participants. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 19. Minutes. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 20. Vote and Resolutions

(a) Decisions shall be taken by unanimous vote of the directors present or represented at such meeting.

(b) The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

Art. 21. Election of Board Members. The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Art. 22. Term of Board Members. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Former and current directors are eligible for re-election.

Art. 23. Removal of Board Members. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

Art. 24. Vacancy. In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders, in compliance with applicable legal provisions.

Art. 25. Dealings with Third Parties. The Company will be bound to third parties by the joint signatures of all directors in office or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors, but only within the limits of such power.

Art. 26. Director or Officer Interests

(a) No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be effected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

(b) Notwithstanding the above paragraph, in the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the shareholders in the next general meeting.

Chapter V.- Advisory Committee

Art. 27. Advisory Committee

(a) The Company shall have an advisory committee. Each shareholder holding at least three per cent (3%) of the total number of shares in the Company shall have the right, but not the obligation, to become a member of the advisory committee and remain so as long as such shareholder maintains said participation of at least three per cent (3%). The board of directors, at its discretion, may invite a maximum of twenty (20) persons, chosen from among the shareholders, prominent members of the business community and persons related to strategic commercial partners of the Company, to become members of the advisory committee for the period determined by the board of directors when inviting any such person to become a member of the advisory committee.

(b) The members of the advisory committee shall be invited to participate in all meetings of the board of directors, provided that they shall in no circumstances have the right to vote or otherwise act in the capacity of a director. They shall each have the right to add any item to the agenda of the meetings of the board of directors, to be heard on any subject debated by the board of directors, and to have their point of view recorded in the minutes of the relevant board meeting.

(c) The members of the advisory committee shall be free to organize meetings of the advisory committee outside the meetings of the board of directors.

Chapter VI.- Supervision of the Company

Art. 28. Statutory Auditor(s)

(a) The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors who need not be shareholders. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years. Former and current statutory auditors are eligible for re-election.

(b) Any statutory auditor may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

(c) If the Company exceeds the criteria set by article 215 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, the institution of statutory auditor will be suppressed and one or more independent auditors, chosen among the members of the institut des réviseurs d'entreprises will be designated by the general meeting, which fixes the duration of their office.

Chapter VII.- Financial year - Profits

Art. 29. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year. The board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 30. Profits

(a) From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

(b) The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law and the board of directors fixes the amount and the date of payment of such interim dividends.

Chapter VIII.- Liquidation

Art. 31. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting, voting with the quorum and majority rules set out by these Articles of Incorporation or any amendment thereof, unless otherwise provided

by law provided that the approval of the holders of Class C and Class D shares shall always be required. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Chapter IX.- Amendment of the articles of incorporation

Art. 32. Amendment to the Articles. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum and majority provided for in article 67-1 of the Law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

Chapter X.- Final clause - Applicable law

Art. 33. Governing Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of the Grand Duchy of Luxembourg of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

There being no further business the meeting is terminated at 11.15 a.m.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing these persons signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de FULL RACING HOLDING, une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 97.237, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 novembre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après «la Société»).

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Mme Angélique Badot, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Metzler, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant à Mamer.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de trente et un mille cinq cent quarante euros (EUR 31.540,-) jusqu'à trente-deux mille trois cent soixante-dix euros (EUR 32.370,-) par l'émission de 415 actions de Catégorie C

2. Modification subséquente de l'article 5 (a) des Statuts de la Société

3. Refonte des Statuts de la Société, auxquels les amendements suivants sont apportés:

a. Modification de l'Article 5 afin de prévoir la création de comptes prime d'émission distincts pour les primes constituées à la souscription des actions de Catégorie C et des actions de Catégorie D;

b. Modification de l'article 6 afin de créer un Warrant attaché à chacune des actions de Catégorie C et de Catégorie D, et de décrire le mécanisme de l'exercice, transfert, la forme et l'enregistrement de chaque Warrant;

c. Modification de l'Article 7 (e) relatif au transfert d'actions afin de prévoir des restrictions aux transferts d'action;

d. Modification des statuts afin de créer de nouvelles dispositions relatives au transfert d'actions par les détenteurs d'actions de Catégorie A, comprenant notamment des droits de «drag-along» et «tag-along»;

e. Modification des Statuts afin de prévoir de nouvelles dispositions relatives à la mise en place d'un comité de conseil, et à son organisation;

f. Modification de l'article 28 afin de préciser que la dissolution de la Société nécessite l'approbation des détenteurs d'actions de Catégorie C et de catégorie D.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés qui le désirent et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

Après approbation des déclarations du Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée a approuvé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de trente et un mille cinq cent quarante euros (EUR 31.540,-) jusqu'à trente-deux mille trois cent soixante-dix euros (EUR 32.370,-) par l'émission de quatre cent quinze (415) actions de Catégorie C, sans valeur nominale.

L'intégralité des quatre cent quinze (415) actions de Catégorie C a été souscrite par Monsieur Pierre Metzler, résidant à 8, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour un montant global de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), dont:

- huit cent trente euros (EUR 830,-) ont été affectés au capital social; et,
- deux cent quarante-neuf mille cent soixante-dix euros (EUR 249.170,-) ont été affectés au compte prime d'émission C.

Les actions ainsi souscrites et la prime d'émission ont été entièrement libérées en numéraire par M. Pierre Metzler, prénommé, afin que le montant total de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) soit à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

En relation avec ces quatre cent quinze (415) nouvelles actions, Warrants de Catégorie C ont été irrévocablement souscrits par M. Pierre Metzler, prénommé, conformément aux conditions générales fixées aux Statuts de la Société, ayant fait l'objet de la refonte ci-dessous.

Deuxième résolution

Suite à la précédente résolution, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5(a) des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

(a) «Le capital social de la Société est divisé en actions de Catégories A, actions de Catégorie B, actions de Catégorie C et actions de Catégorie D. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille trois cent soixante-dix euros (EUR 32.370) représenté par un total de seize mille cent quatre-vingt-cinq (16.185) actions sans désignation de valeur nominale, divisées en trois catégories d'actions ordinaires avec droit de vote comme suit: 15.604 actions de Catégorie A, 166 actions de Catégorie B, 415 actions de Catégories C et aucune action de Catégorie D.»

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, et en confirme expressément l'accomplissement.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte des Statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Chapitre I^{er}. - Nom - Durée - Objet - Siège

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société anonyme avec pour dénomination sociale FULL RACING HOLDING (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Objet

(a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

(b) La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

(c) La Société peut effectuer des emprunts en tous genres ou formes, et émettre des obligations et effets de commerce.

(d) La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

(e) La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

(f) La Société a également pour objet d'accorder des licences et des sous-licences de toutes sortes de droits de propriété intellectuelle, y inclus et sans y être limité, les marques de fabrique, les brevets d'invention, les marques de service, les dénominations commerciales, les dessins ou modèles, les droits d'auteur, les droits sur les bases de données, les droits sur le topographie des semi-conducteurs, les droits liés au savoir faire et tous autres droits de propriété intellectuelle (de quelque nature que ce soit) dans chaque cas faisant l'objet ou non d'un enregistrement, à toute société du même groupe.

Art. 4. Siège Social

(a) Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

(b) La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché du Luxembourg ou dans tous autres pays par simple résolution du conseil d'administration.

(c) Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou

de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Chapitre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital Souscrit

(a) Le capital social de la Société est divisé en actions de Catégories A, actions de Catégorie B, actions de Catégorie C et action de Catégorie D. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille trois cent soixante-dix euros (EUR 32.370) représenté par un total de seize mille cent quatre-vingt-cinq (16.185) actions sans désignation de valeur nominale, divisées en trois catégories d'actions ordinaires avec droit de vote comme suit: 15.604 actions de Catégorie A, 166 actions de Catégorie B, 415 actions de Catégories C et aucunes action de Catégorie D.

(b) Des comptes prime d'émission distincts seront constitués et conservés jusqu'au 31 décembre 2005 pour les primes issues de l'émission des actions de Catégorie C et des actions de Catégorie D, et ces comptes devront être présentés séparément dans les comptes de la Société. Jusqu'au 31 décembre 2005, aucunes distributions ne devront être effectuées par prélèvement de ces comptes prime d'émission sans l'accord du détenteur des actions de Catégorie C pour le compte prime d'émission C, et sans l'accord du détenteur des actions de Catégorie D pour le compte prime d'émission D, sous réserve que ces comptes prime d'émission demeurent disponible pour l'émission et la souscription d'actions suite à l'exercice des warrants tels que décrits ci-après à l'article 6 des Statuts.

(c) Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts ou amendement de ceux-ci, sauf disposition contraire de la loi.

(d) Les nouvelles actions à souscrire en numéraire doivent être offertes par préférence aux actionnaires proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions. Le conseil d'administration doit fixer la période pendant laquelle le droit préférentiel de souscription peut être exercé. Cette période ne peut être inférieure à trente (30) jours.

(e) Nonobstant les dispositions ci-dessus, l'assemblée générale, votant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts ou amendement de ceux-ci, sauf disposition contraire de la loi, peut limiter ou éliminer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le conseil d'administration à y procéder.

(f) La Société peut, dans la mesure et selon les termes autorisés par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Capital Autorisé et Warrants

(a) Au delà du capital souscrit, la Société a un capital autorisé s'élevant à trente mille euros (EUR 30.000,-) représenté par quinze mille (15.000) actions supplémentaires de toute Catégorie.

(b) Pendant une période de cinq ans après la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de la résolution des actionnaires décidant du capital autorisé, la Société est autorisée à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en procédant à l'émission par la Société de nouvelles actions dans les limites du capital autorisé tel que prévu au présent Article 6. Le capital autorisé ne pourra être utilisé que dans l'unique objet d'émettre et de souscrire des actions conformément à l'exercice des warrants définis ci-après au présent article. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à l'émission de ces actions sans réserver aux autres actionnaires un droit préférentiel de souscription.

(c) Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale, votant aux conditions de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts ou amendement de ceux-ci, sauf disposition contraire de la loi.

(d) Un warrant est attaché à chacune des actions de Catégorie B, chacun étant désigné par «Warrant de Catégorie B». Chaque Warrant de Catégorie B donne droit à son détenteur, si et à chaque fois que, concomitamment ou postérieurement à la date à laquelle toutes actions de Catégorie B ont été originellement émises, la Société émet de nouvelles actions de toute catégorie (avec ou sans droit de vote) dont il résulte que les actions de Catégorie B représentent moins de un pourcent (1%) du capital souscrit de la Société après ladite émission, de souscrire à un nombre de nouvelles actions de Catégorie B de manière à ce que l'ensemble des actions de Catégorie B ne représentent pas moins de un pourcent (1%) du capital souscrit de la Société après émission. Les actions de Catégorie B créées lors de l'exercice de tout Warrant de Catégorie B seront entièrement libérées et de même rang que toutes actions de catégorie B entièrement libérées déjà émises. Cette émission sera effectuée et les actions libérées par conversion des réserves distribuables de la Société en priorité, puis par prélèvement, au prorata, sur les comptes prime d'émission de la Société, sans qu'aucun paiement additionnel ou apport nouveau ne soit exigé des détenteurs d'actions de Catégorie B.

(e) Un warrant est attaché à chacune des actions de Catégorie C, chacun étant désigné par «Warrant de Catégorie C». Chaque Warrant de Catégorie C donne droit à son détenteur, si et à chaque fois que, concomitamment ou postérieurement à la date à laquelle toutes actions de Catégorie C ont été originellement émises, la Société émet de nouvelles actions de toute catégorie (avec ou sans droit de vote) dont il résulte que les actions de Catégorie C représentent moins de deux et demi pourcent (2,5%) du capital souscrit de la Société après ladite émission, de souscrire à un nombre de nouvelles actions de Catégorie C de manière à ce que l'ensemble des actions de Catégorie C ne représentent pas moins de deux et demi pourcent (2,5%) du capital souscrit de la Société après émission. Les actions de Catégorie C créées lors de l'exercice de tout Warrant de Catégorie C seront entièrement libérées et de même rang que toutes actions de catégorie C entièrement libérées déjà émises. Cette émission sera effectuée et les actions libérées par prélèvement sur le compte prime d'émission C en priorité puis, au prorata, sur les autres comptes prime d'émission de la Société, puis par conversion des réserves distribuables de la Société sans qu'aucun paiement additionnel ou apport nouveau ne soit exigé des détenteurs d'actions de Catégorie C.

(f) Un warrant est attaché à chacune des actions de Catégorie D, chacun étant désigné par «Warrant de Catégorie D». Chaque Warrant de Catégorie D donne droit à son détenteur, si et à chaque fois que, concomitamment ou posté-

riurement à la date à laquelle toutes actions de Catégorie D ont été originellement émises, la Société émet de nouvelles actions de toute catégorie (avec ou sans droit de vote) dont il résulte que les actions de Catégorie D représentent moins de deux et demi pourcent (2,5%) du capital souscrit de la Société après ladite émission, de souscrire à un nombre de nouvelles actions de Catégorie D de manière à ce que l'ensemble des actions de Catégorie D ne représentent pas moins de deux et demi pourcent (2,5%) du capital souscrit de la Société après émission. Les actions de Catégorie D créées lors de l'exercice de tout Warrant de Catégorie D seront entièrement libérées et de même rang que toutes actions de catégorie D entièrement libérées déjà émises. Cette émission sera effectuée et les actions libérées par prélèvement sur le compte prime d'émission D en priorité puis, au prorata, sur les autres comptes prime d'émission de la Société, puis par conversion des réserves distribuables de la Société, sans qu'aucun paiement additionnel ou apport nouveau ne soit exigé des détenteurs d'actions de Catégorie D.

(g) Chaque Warrant de Catégorie B, chaque Warrant de Catégorie C et chaque Warrant de Catégorie D sera considéré comme automatiquement exercé par son détenteur à la survenance de tout événement résultant en un droit de souscrire à, respectivement, de nouvelles actions de Catégorie B émanant des Warrants de Catégorie B, de nouvelles actions de Catégorie C émanant des Warrants de Catégorie C et de nouvelles actions de Catégorie D émanant des Warrants de Catégorie D. Aucune résolution des actionnaires ou des administrateurs résultant en un droit de souscrire à de nouvelles actions de Catégorie B émanant des Warrants de Catégorie B, de nouvelles actions de Catégorie C émanant des Warrants de Catégorie C, ou de nouvelles actions de Catégorie D émanant des Warrants de Catégorie D, ne sera valablement prise en l'absence de résolution(s) nécessaires à l'exercice automatique des Warrants de Catégorie B, Warrants de Catégorie C ou Warrants de Catégorie D selon le cas.

Aucune fraction d'action ne pourra être émise lors de l'exercice d'un Warrant. Cependant, si plus d'un Warrant de même catégorie est exercé en même temps par le même actionnaire alors, afin de déterminer le nombre d'actions de Catégorie B, de Catégorie C ou de Catégorie D à émettre au dit actionnaire, le nombre d'actions de Catégorie B à émettre à l'exercice de chaque Warrant de Catégorie B, le nombre d'actions de Catégorie C à émettre à l'exercice de chaque Warrant de Catégorie C, et le nombre d'actions de Catégorie D à émettre à l'exercice de chaque Warrant de Catégorie D (y compris alors toutes fractions) sera d'abord totalisé.

Aucun Warrant de Catégorie B, aucun Warrant de Catégorie C, et aucun Warrant de Catégorie D ne pourra être exercé à compter du moment où l'ensemble des actions de Catégorie A et des actions de Catégorie B cesseront de représenter ensemble soixante pourcent (60%) ou plus du capital social de la Société.

Aucun Warrant ne pourra être cédé autrement que par cession des actions auxquelles ils se rattachent.

Chaque Warrant est nominatif et il ne sera procédé à aucune délivrance de certificats. Les Warrants seront inscrits au registre des actionnaires de la Société, avec les actions auxquelles ils se rattachent.

Art. 7. Actions et Registre des Actionnaires

(a) Les actions de la Société seront et demeureront sous la forme d'actions nominatives.

(b) Il est tenu au siège social de la Société un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre d'actions détenues par chacun, l'indication des versements effectués sur les actions ainsi que les transferts d'actions avec leur date. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

(c) Chaque actionnaire doit fournir à la Société une adresse à laquelle toutes notifications et déclarations seront expédiées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment faire procéder à la modification de l'adresse inscrite au registre des actions nominatives par notification écrite envoyée au siège social de la Société, ou à toute autre adresse indiquée par la Société de temps à autre.

(d) La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 8. Cession d'Actions

(a) La cession d'actions s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur le registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leur(s) représentant(s). La cession d'action peut également s'opérer suivant les règles du transport de créances établies par l'article 1690 du Code Civil. Par ailleurs, il est loisible à la Société d'accepter et d'inscrire sur le registre un transfert qui serait constaté par la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

(b) Aucun actionnaire ne peut céder tout ou partie de ses actions autrement que de la manière prévue par les Statuts. Toute cession d'actions non autorisée par les Statuts sera nulle et non avenue, et la Société refusera d'inscrire sur le registre des actions toute cession qui violerait les prescriptions des Statuts. Au sens des articles 8 et 9 des Statuts, le terme «cession» recevra l'interprétation la plus large et comprendra, sans limitation, toute vente, échange, don, gage, charge, restriction, prêt, et transfert de propriété légale ou à titre bénéficiaire, et le terme «jour ouvrable» signifiera un jour autre que le samedi ou le dimanche où les banques sont ouvertes à Luxembourg, Amsterdam et Londres.

(c) Chaque actionnaire de la Société sera toujours autorisé à céder tout ou partie de ses actions (i) à toute entité contrôlée (directement ou indirectement) par les mêmes individus que ceux qui le contrôlent, (ii) à toute entité qu'il ou elle contrôle (directement ou indirectement) ou (iii) à son époux, épouse, père ou mère, enfant, frère ou sur, pour tout motif raisonnable de nature fiscal, relatif aux biens ou réglementaire, à la condition que le dit cessionnaire, avant d'acquiescer toute action, devienne partie à toute convention d'actionnaires (le cas échéant) liant alors le cédant.

(d) Nonobstant l'article 7(d) des Statuts, en cas de conflit entre tout cessionnaire dont il est question à l'article 8(c) et son cessionnaire respectif concernant l'exercice de tout droit relatif à la Société, la Société aura le droit d'agir ne tenant en compte que la position du cédant.

(e) Avant toute cession d'action en application de l'article 8(c) à un cessionnaire qui est une entité contrôlée, le cédant en question devra d'abord obtenir du cessionnaire une option d'achat ou un engagement selon lequel si le cessionnaire cesse d'être contrôlé par le ou les individus concernés, toutes ses actions dans la Société, avant la dite cessation (ou à défaut le plus rapidement possible après la cessation), seront rétrocédées au cédant original ou à tout autre cessionnaire autorisé de ce cédant.

(f) Si et lorsque un actionnaire de la Société détenant moins de cinquante pourcent (50%) des actions de la Société désire céder tout ou partie de ses actions autrement qu'en application de l'article 8(c), il devra d'abord obtenir une offre d'achat de bonne foi liant un tiers et établie à des conditions commerciales normales («l'Offre A») et notifier une copie de cette offre à la Société (la «Notification A»). Aucune offre de tiers ne sera considérée comme étant de bonne foi si elle ne comprend pas un engagement de conclure avec toutes les parties concernées un contrat similaire à toute convention d'actionnaires (le cas échéant) liant alors le candidat cédant.

(g) A la réception de la Notification A, la Société en notifiera copie dans les cinq (5) jours ouvrables à tous les actionnaires, accompagnée d'une copie du présent article 8(g) et d'une demande faite à chaque actionnaire de notifier à la Société dans les vingt (20) jours ouvrables de la date à laquelle la Société a reçu la Notification A, sa décision de proposer irrévocablement d'acquérir, à des conditions identiques à celles de l'Offre A et conformément au présent article 8(g), une ou plusieurs des actions visées par l'Offre A (et cette offre sera considérée comme étant faite pour tout nombre d'action inférieur ou égal au nombre mentionné dans l'offre). Les actions visées par l'Offre A seront alors allouées, en premier lieu, au détenteur d'actions de la Classe A pour le nombre d'actions qu'il s'est déclaré vouloir acquérir, puis le solde (le cas échéant) aux autres actionnaires s'étant déclarés acquéreurs d'actions au pro rata des actions que chacun est prêt à acquérir, et enfin le solde (le cas échéant) sera laissé au cessionnaire pour être vendu au tiers ayant fait l'Offre A ou pour rester avec le candidat cédant selon ce qu'il décidera. La Société notifiera au candidat cédant et à tous les actionnaires l'allocation finale avec le détail des calculs effectués dans les vingt cinq (25) jours ouvrables après la date à laquelle la Société aura reçu la Notification A, et cette allocation liera le candidat cédant et chacun des actionnaires. Le candidat cédant et chacun des actionnaires concernés coopéreront pour effectuer la cession des actions concernées le plus rapidement possible, étant entendu que lors de toute cession aucun actionnaire ne sera dans l'obligation de transférer ses actions avant d'en avoir obtenu le paiement.

Art. 9. Cession d'Actions par le Détenteur des Actions de Catégorie A

(a) Si le détenteur des actions de Catégorie A désire à quelque moment que ce soit de céder tout ou partie de ses actions à un cessionnaire autre que ceux autorisés par l'article 8(c), cet actionnaire doit d'abord notifier (la «Notification B») à la Société et à tous les autres actionnaires de son intention, accompagnée d'une copie d'une offre de bonne foi liant un tiers à des conditions commerciales normales («l'Offre B»), mentionnant toujours la proportion exacte d'actions détenues par le détenteur d'actions de Catégorie A que le tiers offre d'acquérir et le détenteur d'actions de Catégorie A de céder. L'Offre B doit comprendre la preuve du dépôt de fonds d'un montant au moins égal à vingt cinq pourcent (25%) du prix offert sur un compte en banque spécialement affecté ou de la constitution d'une garantie bancaire pour un montant similaire, chacun devant demeurer valable pour une période raisonnablement suffisante au respect des prescriptions du présent article 9. L'Offre B doit contenir une déclaration du tiers ayant fait l'Offre B qu'il a pris connaissance des dispositions du présent article 9 et qu'il s'engage à les respecter, et la Notification B devra être accompagnée d'une copie du présent article 9.

(b) Le détenteur des actions de Catégorie A devra mentionner à la Notification B s'il exerce le droit de sortie forcée décrit au présent article: le détenteur des actions de la Classe A aura le droit (le «Drag Along») d'exiger que tous les actionnaires vendent, et tous les actionnaires lors de l'exercice de ce droit par le candidat cédant vendront en application des termes du présent article 9, leurs actions au tiers cessionnaire ayant fait l'Offre B aux termes et conditions de l'Offre B, étant entendu que le détenteur des actions de Catégorie A ne peut exercer le Drag Along sur une proportion des actions de chaque actionnaire supérieure à la proportion des actions du candidat cédant que le détenteur d'actions de Catégorie A se propose lui-même de vendre au cessionnaire.

(c) A la réception de la Notification B, si le Drag Along a été exercé par mention de cet exercice à la Notification B (ceci constituant la seule manière d'exercer le Drag Along), et que moins de la totalité des actions sont couvertes par l'Offre B, chaque actionnaire, dans les vingt (20) jours ouvrables de sa réception de la Notification B, notifiera à la Société et au détenteur des actions de Catégorie A son désir éventuel de voir le nombre de ses actions vendues en application du Drag Along réduit ou augmenté au maximum. La Société réallouera alors les actions du détenteur des actions de Catégorie A qu'il propose de vendre et les actions cessibles en application du Drag Along entre tous les actionnaires afin d'abord d'augmenter le plus possible le nombre d'actions cessibles en application du Drag Along pour les actionnaires qui ont exprimé ce désir, et ensuite réduire le plus possible le nombre d'actions cessibles en application du Drag Along pour les actionnaires qui ont exprimé ce désir. La Société notifiera à tous les actionnaires l'allocation finale (la «Notification d'Allocation») avec le détail des calculs dans les cinq (5) jours ouvrables suivant le dernier des vingt jours ouvrables mentionnés ci-dessus. Cette allocation liera tous les actionnaires, et le détenteur des actions de Catégorie A et tous les actionnaires concernés coopéreront afin d'effectuer la cession des actions mentionnées dans la Notification d'Allocation au tiers ayant fait l'Offre B.

(d) A la réception de la Notification B, si le Drag Along n'a pas été exercé, chaque actionnaire devra dans les vingt (20) jours ouvrables notifier la Société et le détenteur des actions de Catégorie A de sa décision d'exercer son droit de sortie conjointe décrit au présent article: quand et si le détenteur des actions de Catégorie A décide de céder tout ou partie de ses actions autrement qu'en application de l'article 8(b), chaque actionnaire aura le droit (le «Tag Along») d'exiger que le détenteur des actions de Catégorie A obtienne, et le détenteur des actions de Catégorie A obtiendra, que le tiers cessionnaire acquière de chaque actionnaire, aux conditions de l'Offre B, un nombre d'actions de chaque actionnaire tel que le nombre d'actions vendues par chaque actionnaire ayant exercé son Tag Along et nombre d'actions vendues par le détenteur des actions de Catégorie A au dit cessionnaire représentent la même proportion au regard du

nombre d'actions détenues par chaque actionnaire ayant exercé son Tag Along et de celui détenu par le détenteur des actions de Catégorie A, respectivement. La Société notifiera à tous les actionnaires l'allocation finale (également, la «Notification d'Allocation») avec le détail des calculs dans les 5 (cinq) jours ouvrables suivant le derniers des 20 (vingt) jours ouvrables mentionnés ci-dessus. Cette allocation liera tous les actionnaires, et, sous réserve de l'article 9(e), tous les actionnaires concernés coopéreront afin d'effectuer la cession des actions mentionnées à la Notification d'Allocation au tiers ayant fait l'Offre B.

(e) Tout actionnaire autre que le détenteur des actions de Catégorie A aura le droit de notifier la Société, dans les cinq (5) jours ouvrables de sa réception d'une Notification d'Allocation:

(i) qu'il a décidé d'acheter lui-même toutes les actions visées par l'Offre B, telles qu'allouées par la Notification d'Allocation, soit aux termes de l'Offre B soit à des conditions distinctement plus avantageuses pour le cédant que celles de l'Offre B; ou

(ii) qu'il obtenu d'un tiers une offre ferme de bonne foi à des conditions commerciales normales visant toutes les actions couvertes par l'Offre B et dont les conditions sont distinctement plus avantageuses que celles de l'Offre B.

Lors de la réception d'une ou plusieurs de ces notifications, la Société en notifiera tous les actionnaires et:

- indiquera qu'un seul actionnaire a fait une notification en application de l'article 9 (e), et que donc toutes les actions mentionnées à la Notification d'Allocation seront cédées à cet actionnaire ou au tiers ayant fait l'offre mentionnée au paragraphe 9(e)(ii); ou

- indiquera que plus d'un actionnaire a fait une notification en application de l'article 9(e), mais qu'une des offres ainsi faite est à des conditions distinctement plus avantageuses que les autres, et que donc toutes les actions mentionnées à la Notification d'Allocation seront cédées à cet actionnaire ou au tiers ayant fait l'offre distinctement plus avantageuse; ou

- indiquera que plus d'un actionnaire a fait une notification en application de l'article 9(e), mais que deux ou plus des offres ainsi faites sont à des conditions similaires, de sorte que le Société organisera promptement une vente aux enchères des actions mentionnées à la Notification d'Allocation.

(f) A chaque phase d'achèvement, aucun actionnaire ne sera obligé de procéder à la cession de ses actions selon les termes du présent article 9 avant d'en avoir obtenu le paiement.

Chapitre III.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. Pouvoirs de l'Assemblée des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 11. Convocation et prorogation de l'Assemblée Générale

(a) L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut également être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

(b) Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts. Conformément à l'article 68 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, lorsque la délibération de l'assemblée générale est de nature à modifier les droits respectifs attachés à une ou plusieurs catégories d'actions, la délibération doit, pour être valable, réunir dans chaque catégorie les conditions de présence et de majorité requises par la loi.

(c) Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

(d) Le conseil d'administration a le droit de proroger, séance tenante, l'assemblée à quatre semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social. Cette prorogation annule toute décision prise. L'assemblée générale prorogée aura le même agenda que la première assemblée prévue. Les actions et mandats déposés de manière régulière en vue de la première assemblée demeureront régulièrement déposés pour la seconde.

Art. 12. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15 mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 13. Vote. Toute action de toute catégorie donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire, à la condition que cette personne soit un autre actionnaire, un administrateur d'un actionnaire, un comptable, un juriste ou un notaire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Art. 14. Divers. Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Chapitre IV.- Conseil d'Administration

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les

présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 16. Administration de la Société

(a) La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

(b) La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 17. Composition du Conseil

(a) La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

(b) Le conseil d'administration choisira en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des réunions des actionnaires.

Art. 18. Réunions du Conseil d'Administration

(a) Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(b) Le quorum requis lors des réunions du conseil d'administration est la majorité au moins des administrateurs présents ou représentés.

(c) Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

(d) Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. L'avis sera émis par courrier, télécopie ou courrier électronique et comportera, inter alia, le lieu, la date et l'heure de la réunion, ainsi qu'un agenda exposant, avec les détails suffisants, les sujets devant être débattus lors de la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

(e) Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

(f) Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 19. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 20. Vote et Résolutions

(a) Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

(b) Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication, suivi d'une confirmation écrite. L'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Une telle décision peut être documentée par le biais d'un document unique ou par plusieurs documents distincts ayant un contenu identique, chacun signé par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 21. Désignation des membres du Conseil. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Art. 22. Terme du mandat des Administrateurs.

Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les anciens et actuels administrateurs sont éligibles à un ré-élection.

Art. 23. Révocation des Administrateurs. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Vacances. Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 25. Relations avec des tiers. La Société sera engagée à l'égard de tiers par la signature collective de l'ensemble des administrateurs en fonction ou la seule signature de toute personne à laquelle la gestion journalière de la Société

a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration, dans les limites desdits pouvoirs.

Art. 26. Intérêts des administrateurs et agents

(a) Aucun accord ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou firme ne sera ratifiée ou invalidée du seul fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société y aient un intérêt personnel, ou qu'il(s) soit (soient) administrateur, associé, agent ou employé de cette autre société ou firme. Sous réserve des dispositions ci-après, aucun administrateur ou agent de la Société occupant également les fonctions d'administrateur, associé, agent ou employé de toute société ou firme avec laquelle la Société doit contracter ou entretenir des relations d'affaires, ne devra systématiquement être empêché de traiter et voter ou participer aux actions en relation au dit contrat ou autre relation d'affaire, sur la simple base de son affiliation à l'autre société ou firme.

(b) Nonobstant les dispositions ci-dessus, l'administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et s'abstiendra de traiter et de prendre part à la délibération sur ce type de transaction, et ladite transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur ou agent devront être rapportés aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Chapitre V.- Comité consultatif

Art. 27. Comité Consultatif

(a) La Société aura un comité consultatif. Chaque actionnaire détenant trois pourcent (3%) ou plus de actions de la Société aura le droit, mais pas l'obligation, d'être membre du comité consultatif et de le rester tant que cet actionnaire détient au moins trois pourcent (3%). Le conseil d'administration, à sa discrétion, pourra inviter un maximum de vingt (20) personnes, choisies parmi les actionnaires, les membres importants de la vie des affaires et les personnes liées aux partenaires stratégiques de la Société, à devenir membres du comité consultatif pour une période déterminée par le conseil d'administration au moment de cette invitation.

(b) Les membres du comité consultatif seront invités à participer à toutes les réunions du conseil d'administration, étant entendu qu'en aucune circonstance ils n'auront le droit de vote ou pourront agir en qualité d'administrateur. Ils auront chacun le droit de porter tout point à l'ordre du jour des réunions du conseil, d'être entendu sur tout point discuté par le conseil, et de faire porter leur point de vue au procès-verbal de la réunion.

(c) Les membres du comité consultatif seront libres d'organiser des réunions du comité consultatif en dehors des réunions du conseil.

Chapitre VI.- Surveillance de la Société

Art. 28. Le(s) commissaire(s) aux comptes

(a) Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui ne sont pas nécessairement des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Les anciens et actuels commissaires aux comptes sont éligibles pour une ré-élection.

(b) Tout commissaire aux comptes pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

(c) Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire aux comptes sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'institut des réviseurs d'entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

Chapitre VII.- Exercice social - Bilan

Art. 29. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année. Le conseil d'administration établira les bilans en accord avec le droit luxembourgeois et la pratique comptable.

Art. 30. Bénéfices

(a) Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 des présents Statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 5.

(b) L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Elle peut décider d'affecter tout ou partie du bénéfice restant à une réserve, à une réserve-provision, de le reporter en avant à l'année sociale suivante ou de la distribuer aux actionnaires en tant que dividende. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi et le conseil d'administration fixe le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Chapitre VIII.- Liquidation

Art. 31. Liquidation. Sauf dispositions contraires de la loi, la Société peut être dissoute par résolution de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévus dans les Statuts et ses amendements, sauf si la loi le prévoit autrement et étant entendu que l'approbation des détenteurs des actions de la Class C et de la Class D sera toujours requise. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires statuant sur la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Chapitre IX.- Modification des Statuts

Art. 32. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Chapitre X.- Disposition finale - Loi applicable

Art. 33. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 du Grand-Duché de Luxembourg concernant les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 15.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Badot, P. Metzler, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2003, vol. 141S, fol. 70, case 7. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(000188.2/230/998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

FULL RACING HOLDING, Société Anonyme.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 97.237.

In the year two thousand and three, on the seventeenth of December.

Before the undersigned Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of FULL RACING HOLDING, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société anonyme, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 97.237, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 26th of November 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter «the Company»).

The articles of association have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 December 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 4.30 p.m. (CET) with Mrs Angélique Badot, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Pierre Metzler, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, residing in Mamer.

The Chairman then states:

I.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from thirty-two thousand three hundred seventy Euros (EUR 32,370) up to thirty-three thousand two hundred Euros (EUR 33,200.-) through the issue of 415 shares of Class D

2. Subsequent amendment to Article 5 (a) of the Articles of Association of the Company

II.- That the shareholders present or represented, as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the board of the meeting which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented if they wish so and the board of the meeting, shall remain attached to this deed to be enrolled at the same time.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting unanimously approved the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the share capital from its current value of thirty-two thousand three hundred seventy Euros (EUR 32,370.-) up to thirty-three thousand two hundred Euros (EUR 33,200.-) through the issue of 415 shares of Class D, without nominal value.

All of the four hundred fifteen (415) shares of Class D have been subscribed by Mr Pierre Metzler, residing at 8 rue de Crécý, L-1364 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at a total price of two hundred fifty thousand Euros (EUR 250,000.-) out of which:

- eight hundred thirty Euros (EUR 830.-) have been allocated to the share capital; and,

- two hundred forty-nine thousand one hundred seventy Euros (EUR 249,170.-) have been allocated to the D share premium account.

The subscribed shares and the share premium have been fully paid up in cash by Pierre Metzler, prenamed, so that the total amount of two hundred fifty thousand Euros (EUR 250,000.-) is at the disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary.

In connection therewith, Pierre Metzler, prenamed, also irrevocably subscribes to four hundred fifteen (415) Class D Warrants in accordance with the terms and conditions set out in the Articles of Association of the Company.

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the meeting decided to amend Article 5 (a) of the Articles of Incorporation of the Company which shall read as follows:

(a) «The Company's share capital is divided into Class A, Class B, Class C and Class D shares. The subscribed capital is set at thirty-three thousand two hundred Euros (EUR 33,200.-) consisting of a total of sixteen thousand six hundred (16,600) shares without nominal value, represented by the following four classes of ordinary voting shares: 15,604 shares of Class A, 166 shares of Class B, 415 shares of Class C and 415 shares of Class D.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the amended law of 10th August 1915 on commercial companies.

There being no further business the meeting is terminated at 5.00 p.m.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing these persons signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de FULL RACING HOLDING, une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la Section B numéro 97.237, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 novembre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après «la Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Mme Angélique Badot, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Metzler, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, demeurant à Mamer.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de trente-deux mille trois cent soixante-dix euros (EUR 32.370,-) jusqu'à trente-trois mille deux cents euros (EUR 33.200,-) par l'émission de 415 actions de Catégorie D

2. Modification subséquente de l'article 5 (a) des Statuts de la Société

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés qui le désirent et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présent assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut en conséquence valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

Après approbation des déclarations du Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée a approuvé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de sa valeur actuelle de trente-deux mille trois cent soixante-dix euros (EUR 32.370,-) jusqu'à trente-trois mille deux cents euros (EUR 33.200,-) par l'émission de 415 actions de Catégorie D, sans valeur nominale.

L'intégralité des quatre cent quinze (415) actions de Catégorie D a été souscrite par Monsieur Pierre Metzler, résidant à 8, rue de Crécy, L-1364 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, pour un montant global de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-), dont:

- huit cent trente euros (EUR 830,-) ont été affectés au capital social; et,
- deux cent quarante-neuf mille cent soixante-dix euros (EUR 249.170,-) ont été affectés au compte prime d'émission D.

Les actions ainsi souscrites et la prime d'émission ont été entièrement libérées en numéraire par M. Pierre Metzler, prénommé, afin que le montant total de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) soit à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

En relation avec ces quatre cent quinze (415) nouvelles actions, 415 Warrants de Catégorie D ont été irrévocablement souscrits par M. Pierre Metzler, prénommé, conformément aux conditions générales fixées aux Statuts de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la précédente résolution, l'assemblée a décidé de modifier l'article 5(a) des Statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

(a) «Le capital social de la Société est divisé en actions de Catégories A, actions de Catégorie B, actions de Catégorie C et actions de Catégorie D. Le capital souscrit est fixé à trente-trois mille deux cent euros (EUR 33.200,-) représenté par un total de seize mille six cent (16.600) actions sans désignation de valeur nominale, divisées en quatre catégories d'actions ordinaires avec droit de vote comme suit: 15.604 actions de Catégorie A, 166 actions de Catégorie B, 415 actions de Catégories C et 415 actions de Catégorie D.»

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, et en confirme expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Badot, P. Metzler, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 62, case 4. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

A. Schwachtgen.

(000190.3/230/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

FULL RACING HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 97.237.

—

Statuts coordonnés suivant les actes n° 1669 du 10 décembre 2003 et n° 1734 du 17 décembre 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(000194.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

SOL-CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 37, avenue Gordon Smith.

R. C. Luxembourg B 87.355.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL00278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 24 décembre 2003.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

Signature

(000250.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

HECTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 24.288.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06911, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2003.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale du 19 juillet 2003

Affectation du résultat: le bénéfice de EUR 688.537,52 est reporté sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000331.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

HECTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 24.288.

Société constituée le 5 mai 1986 par Maître Reginald Neuman, acte publié au Mémorial C n° 210 du 24 juillet 1986.

Les statuts furent modifiés par Reginald Neuman le 25 novembre 1993 (Mem C n° 95 du 15 mars 1994) et le 11 avril 2000 (Mém C n° 604 du 24 août 2000).

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire tenue le 19 décembre 2003 que:

le mandat de chacun des deux administrateurs Monsieur Jean Wagener et Madame Paule Kettenmeyer, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Henri van Schingen, sont reconduits pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2009.

Est nommé comme troisième administrateur, Monsieur Pierre Goedert, avocat à la Cour, 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06910. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000332.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

MICELIUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 76.975.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 décembre 2003 que les organes de la société sont les suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

Conseil d'Administration

- Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques, né le 4 septembre 1951 à Namur (B), demeurant au 25, rue de Remich, L-5250 Sandweiler, Président.

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (L), demeurant au 10, avenue Nic Kreins, L-9536 Wiltz.

- Monsieur Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, né le 7 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant à 4, rue JB. Schartz, L-7342 Heisdorf.

Commissaire aux Comptes

- ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, RC Luxembourg B 47.771.
Münsbach, le 19 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2003, réf. LSO-AL06174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000240.3/556/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

CA LUXEMBOURG I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 13.000,- EUR.**Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 78.956.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 11 novembre 2003 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Ira Zar, né aux Etats-Unis (New York) le 16 juin 1961, et demeurant au 102 Yukon Drive Woodbury, NY 11797, Etats-Unis (New York).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat aux fonctions de gérant de catégorie A de la Société, en remplacement de Monsieur Zar, précité:

- Monsieur Steven M. Woghin, né aux Etats-Unis (New York), le 10 décembre 1946, et demeurant au 430 Woodbury Road, Cold Spring Harbor, NY 11724, Etats-Unis (New York).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Münsbach, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000232.3/556/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2004.

SMILE S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 52.380.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2004, réf. LSO-AM00003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SMILE S.A., Société Anonyme Holding

SOFINEX S.A., Société Anonyme

Signature

(000276.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 12.500 EUR.**Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 96.697.

EXTRAIT

Suite à des transferts de parts sociales dans la société SAFT LUXEMBOURG, S.à r.l., les associés sont les suivants:

1. 100 parts détenues par DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES ONE LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 4829859,

2. 100 parts détenues par DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES TWO LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 4829846,

3. 100 parts détenues par DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES THREE LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 4829841,

4. 100 parts détenues par DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES FOUR LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 4829836,

5. 100 parts détenues par OFFICERS NOMINEES LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 4037123.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000278.3/260/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

COGNITION HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 74.796.

—
DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2003 prend à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- L'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Daniel Lefèvre, de sa gestion de liquidateur de la société ainsi qu'au commissaire à la liquidation, la société FIDEX-AUDIT, S.à r.l.
- Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société.
- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme COGNITION HOLDINGS S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Pour COGNITION HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding
SOFINEX S.A., Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000277.3/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

SAFT FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500 EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 96.506.

—
EXTRAIT

Suite à des transferts de parts sociales dans la société SAFT FINANCE, S.à r.l., les associés sont les suivants:

1. 100 parts détenues par DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES ONE LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 4829859,
2. 100 parts détenues par DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES TWO LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 4829846,
3. 100 parts détenues par DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES THREE LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 4829841,
4. 100 parts détenues par DOUGHTY HANSON & CO IV NOMINEES FOUR LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 4829836,
5. 100 parts détenues par OFFICERS NOMINEES LIMITED, une société de droit anglais, ayant son siège social au 45, Pall Mall, Londres, SW1Y 5JG, Angleterre, enregistrée au Companies House sous le numéro 4037123.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00129. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000280.3/260/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

EURO.TRAFICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 37, avenue Gordon Smith.
R. C. Luxembourg B 54.215.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL00266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 24 décembre 2003.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD
Signature

(000267.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

FENDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.233.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société du 20 novembre 2003, que:

1) Monsieur Giancarlo Di Risio a démissionné de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société avec effet au 11 octobre 2003.

2) Messieurs Michael Burke, Sidney Toledano et Pierre Godé ont été élus aux fonctions d'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2004.

3) L'assemblée générale des actionnaires de la Société a également autorisé la nomination par le Conseil d'Administration de la Société de Monsieur Michael Burke en tant qu'administrateur-délégué de la Société.

Fait et signé à Rome, le 19 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration de la Société du 25 novembre 2003, que:

1) M. Michael Burke a été nommé administrateur-délégué de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2004.

2) M. Michael Burke, en tant qu'administrateur-délégué, aura les pouvoirs suivants:

«the Managing Director shall have full powers for the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company with respect thereto within the frame of the Business Plan and/or annual budget as approved from time to time by the Board of Directors; provided, however, that the Managing Director shall not incur any obligations outside the Business Plan and/or annual budget exceeding 5,000,000.00 Euros»

3) Les comptes bancaires de la Société pourront être utilisés moyennant les signatures conjointes de deux des personnes suivantes: M. Michael Burke, M. Sidney Toledano ou M. Alberto Fabbri.

Fait et signé à Rome, le 19 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000282.3/260/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

AUXILIUM ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.682.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de lire:

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00186, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

au lieu de lire

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2003.

Signature.

(000294.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

AUXILIUM ADVISORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 73.682.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de lire:

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00189, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

au lieu de lire

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2003, réf. LSO-AL04399, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2003.

Signature.

(000293.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

ProLogis UK HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.769.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

P. Cassells

Gérant

(000279.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

BIBA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 156.600,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 81.924.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(000287.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

FENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 62.327.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 octobre 2003

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg, Président,
- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg,
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000289.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

COGERE, COMPAGNIE GENERALE DE REASSURANCE (LUX.), Société Anonyme.

Siège social: Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 27.758.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 28 octobre 2003

1. Démission de BNP PARIBAS LUXEMBOURG de son poste d'Administrateur

Le Conseil prend note de la démission de BNP PARIBAS LUXEMBOURG de son poste d'Administrateur avec effet au 28 octobre 2003.

Le Conseil propose de ne pas pourvoir à ce stade au remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Pour la Société

C. Stiennon

Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07470. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000353.3/730/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

EUROGIFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 66.586.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 décembre 2003

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg, Président,
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2003, réf. LSO-AL06729. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000290.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

C.I.C.L. SOCIETE DE CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 60.771.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(000295.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

UNION DES PROPRIETAIRES D'AVIONS-U.P.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Aéroport de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 11.085.

Les bilans ci-après, enregistrés à Luxembourg, le 31 décembre 2003, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2003.

Le bilan au 31 décembre 1973, enregistré sous le référence LSO-AL07608

Le bilan au 31 décembre 1974, enregistré sous le référence LSO-AL07609

Le bilan au 31 décembre 1975, enregistré sous le référence LSO-AL07610

Le bilan au 31 décembre 1976, enregistré sous le référence LSO-AL07612

Le bilan au 31 décembre 1977, enregistré sous le référence LSO-AL07613

Le bilan au 31 décembre 1978, enregistré sous le référence LSO-AL07615

Le bilan au 31 décembre 1979, enregistré sous le référence LSO-AL07616

Le bilan au 31 décembre 1980, enregistré sous le référence LSO-AL07617

Le bilan au 31 décembre 1981, enregistré sous le référence LSO-AL07619

Le bilan au 31 décembre 1982, enregistré sous le référence LSO-AL07620

Le bilan au 31 décembre 1983, enregistré sous le référence LSO-AL07622

Le bilan au 31 décembre 1984, enregistré sous le référence LSO-AL07623

Le bilan au 31 décembre 1985, enregistré sous le référence LSO-AL07625

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2003.

UNION DES PROPRIETAIRES D'AVIONS - U.P.A., S.à r.l.

A. Heiderscheid

(000329.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

FOYER DE JOUR 'LEIDELINGER KANNERJUCK', A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Leudelange.

DISSOLUTION

Conformément à l'article 20 de la loi du 4 mars 1994 sur les associations sans but lucratif, l'assemblée générale a procédé en date du 16 juillet 2003 à la dissolution de l'A.s.b.l.

A l'unanimité des voix les 85,7% des membres actifs présents à l'assemblée générale ont procédé à la dissolution.

Sont nommés liquidateurs:

Madame Sylvie Conter, rue de Cessange, 26, L-3347 Leudelange, fonctionnaire public,

M. François Fonck, rue de la Gare, 106, L-3355 Leudelange, employé des CFL en retraite

AFFECTATION DES BIENS

Après liquidation du passif, les biens seront affectés à INSTITUT POUR ENFANTS AUTISTIQUES ET PSYCHOTIQUES, 15, rue de Cessange, L-3347 Leudelange avec mention: «activités périscolaires».

Leudelange, le 16 juillet 2003.

F. Conter / J. Streitz

Président / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00536. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000419.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

FOYER DE JOUR 'LEIDELINGER KANNERJUCK', A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: Leudelange.

Certificat de liquidation

Les liquidateurs soussignés certifient par la présente avoir procédé à la clôture de la liquidation au montant de 4.627,07 € (quatre mille six cent vingt-sept euros 7 cents) et que ce montant a été versé à l'association AMICALE DE L'INSTITUT POUR ENFANTS AUTISTIQUES ET PSYCHOTIQUES à Leudelange.

Leudelange, le 22 décembre 2003.

F. Fonck / S. Conter.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00540. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000417.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

PUTZ MEUBLES INTERIEUR-EXTERIEUR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4621 Differdange, 15, place du Marché.

R. C. Luxembourg B 50.088.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00180, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(000298.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

SAARLAND HOLDING AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 12.116.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL06905, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2003

AFFECTATION DU RESULTAT

- Affectation à la réserve légale (5%)	117,89 EUR
- Report sur l'exercice suivant	2.239,90 EUR
- Bénéfice de l'exercice	2.357,79 EUR

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000341.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

LNG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 65.610.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 26 novembre 2003

Le conseil d'administration a pris note de la démission, avec effet immédiat, de Messieurs John Clark, Edward Gilhuly, Christian Rochat, Hughes Lepic, Patrick Lefort, et Adi Dehejia de leur poste d'administrateurs de la Société.

Les administrateurs démissionnaires ont nommé:

- Monsieur David Schaeffer, Cadre dirigeant,
 - Madame Helen Lee, Cadre dirigeant, et
 - Monsieur Tim O'Neill, Ingénieur
- afin de terminer leurs mandats.

Suite à ces démissions et nominations, le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

1. Monsieur David Schaeffer,
2. Madame Helen Lee,
3. Monsieur Tim O'Neill et
4. Monsieur Massimo Cristofori.

Pour extrait et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07459. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000410.3/253/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

BRUGEFI INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 25.657.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société sous rubrique tenue le 2 décembre 2003 que les actionnaires ont pris acte de la démission des anciens administrateurs Messieurs Jean-Paul Noesen et Roy Nathan, les deux demeurant à Luxembourg, auxquels décharge complète a été accordée.

Le nouveau conseil d'administration est composé comme suit, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes clos au 31 décembre 2008:

- Monsieur Jacques-Alain Pomorski, administrateur de sociétés, demeurant en France, 24bis, rue des Marnes, Ville d'Avray, né le 11 janvier 1945, Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Alain Maillot, juriste, demeurant en France, 34, boulevard Henri-IV, Paris, né le 24 février 1945.
- OCP S.A., avec siège social à Saint-Ouen, 2, rue Galien, France.

Le mandat de la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., a été renouvelé pour une durée d'un an, expirant lors de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004.

La société BRUGEFI INVEST HOLDING S.A. est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000348.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

SOUTHERN AFRICAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 49.477.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(000312.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

ARTZARE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 78.331.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 octobre 2003

«2. Démission d'un Administrateur.

Le Conseil prend note de la démission de Madame Fabienne Pitsch de son poste d'Administrateur de la Société avec effet à ce jour.

Le Conseil remercie vivement Madame Fabienne Pitsch pour l'intérêt qu'elle a porté au développement des affaires de la Société.

3. Cooptation d'un nouvel Administrateur.

Le Conseil décide de coopter Monsieur Christian Abele en tant qu'Administrateur, avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de juin 2006.

Le Conseil décide également de nommer la Société PARFINADA BV, en tant qu'Administrateur, habituellement représentée par Madame Maria C. van der Sluijs-Plantz avec effet immédiat. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de juin 2006.

Ces cooptations seront soumises pour ratification à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.»

Pour la Société

C. Stiennon

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07474. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000354.3/730/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

INDURISK RÜCKVERSICHERUNG AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

H. R. Luxemburg B 45.903.

Extrait des résolutions du 33^{ème} Conseil d'Administration tenu en date du 4 novembre 2003

«Zu 8: Sonstiges:

a) Der Verwaltungsrat beschliesst, bis zu seiner nächsten Sitzung einen Nachfolger für das durch den Tod von Herrn Jean Krier am 30. Oktober 2003 vakant gewordene Verwaltungsratsmandat vorzuschlagen.»

Pour la Société

C. Dierkens

Geschäftsführer

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000355.3/730/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

MORTAGUENSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 1, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 86.044.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06489, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(000333.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

RAPP ROOM BROKER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 46, rue Nicolas-Martha.

R. C. Luxembourg B 76.442.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2004, réf. LSO-AM00110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(000314.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

ALPROCOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C. Luxembourg B 83.276.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2003:

- Est acceptée la résignation avec effet immédiat de LVC CONSULT N.V. en tant que commissaire aux comptes.
- Est confirmée la nomination de la société FIDUCIAIRE & ACCOUNTING SERVICES S.A. ayant son siège social Lake Building, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2003.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour ALPROCOR S.A., Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05243. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000357.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

IMAGE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1518 Dommeldange, 1, rue du Comte de Ferraris.
R. C. Luxembourg B 31.953.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2003:

Sont acceptées avec effet immédiat les démissions des Administrateurs EuroLux (SAMOA) LIMITED ayant son siège social Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, Samoa, AMS MEDIA & ADVERTISING SERVICES S.A. ayant son siège social Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, Samoa et LUXOR SERVICES LIMITED ayant son siège social Lake Building, Second Floor, Wickham's Cay 1, B. P. 3161 Road Town, Tortola, British Virgin Islands. Entière décharge leur a été accordée.

Sont confirmées avec effet immédiat les nominations de M. Jan A. J. Bout demeurant 1, rue du Comte de Ferraris, Apt. 13, L-1518 Luxembourg-Dommeldange, de Mme Elly P.H. Bout demeurant 1, rue du Comte de Ferraris, Apt. 13, L-1518 Luxembourg-Dommeldange et M. Robert J. Bout demeurant 12, route du Vin, L-6794 Grevenmacher comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le siège social a été transféré avec effet immédiat de l'adresse 60, Grand-rue, 1st Floor, c/o TURNER AUDIT & DOMICILIATION COMPANY, L-1660 Luxembourg vers l'adresse 1, rue du Comte de Ferraris, Apt. 13, L-1518 Dommeldange, Luxembourg.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour IMAGE INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000358.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

IMAGE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1518 Dommeldange, 1, rue du Comte de Ferraris.
R. C. Luxembourg B 31.953.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 15 décembre 2003

Résolution 1

Monsieur Jan A. J. Bout demeurant 1, rue du Comte de Ferraris, Apt. 13, L-1518 Dommeldange, Luxembourg a été nommé Administrateur-délégué avec effet immédiat et pleins pouvoirs pour représenter la société avec sa seule signature jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2008.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

Pour IMAGE INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, réf. LSO-AL05251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000356.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.052.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 19 décembre 2003 à 10.00 heures

Résolution unique

Le Conseil d'Administration acte le changement d'adresse de trois administrateurs, à savoir:

- Monsieur Paris Mouratoglou, 64, boulevard d'Inkermann, F-92200 Neuilly sur Seine
- Madame Catherine Mouratoglou, 64, boulevard d'Inkermann, F-92200 Neuilly sur Seine
- Monsieur Pierre Dagallier, 147, rue de Marcadet, F-75018 Paris

Luxembourg, le 19 décembre 2003.

SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07212. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000381.3/045/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

ASARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 72.957.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2003.

Signature.

(000300.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

DIMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5681 Dalheim, 12, om Flouer.
R. C. Luxembourg B 50.079.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(000336.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

FRED LINDENSTOCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Itzig, 3, rue des Promenades.
R. C. Luxembourg B 58.979.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2003, réf. LSO-AL06481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(000337.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

TOMATIS DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 76.636.

—
Le bilan établi au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AL05987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour TOMATIS DEVELOPPEMENT S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(000320.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

JOINT FINANCING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 62.364.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2004, réf. LSO-AL07146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2003.

Signature.

(000308.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

JOINT FINANCING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.
R. C. Luxembourg B 62.364.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2003

Conformément à l'article 100 sur les sociétés commerciales, il a été voté la continuité des activités de la société, malgré une perte cumulée supérieure au capital social.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé pour une nouvelle période statutaire expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009, comme suit:

Conseil d'Administration:

- M. Thierry Schmit, Senningerberg (GDL)
- M. Paul Albrecht, Senningerberg (GDL)
- Mlle Armelle Beato, Senningerberg (GDL)

Commissaire aux Comptes:

- FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

L'Agent Domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07136. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000301.3/032/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2004.

PRADERA GREECE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500,- €.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 81.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00462, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(000819.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

PRADERA GREECE, S.à r.l., Société Anonyme.

Capital social: 12.500,- €.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 81.549.

Extrait des décisions prises par l'Associé Unique le 5 juin 2003

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan ainsi que le compte de pertes et profits au 31 décembre 2002;
- d'accorder décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2004, réf. LSO-AM00457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(000808.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

ELVAJEFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 3, rue J.P. Bausch.
R. C. Luxembourg B 67.028.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2003, réf. LSO-AL07574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2003.

Signature.

(087061.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

ITALMEUBLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Differdange, 140, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 65.618.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2003, réf. LSO-AL07279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Signature.

(086932.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

E-TEC LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5410 Beyren, 45, rue Fuert.
R. C. Luxembourg B 82.180.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05438, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(087040.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

GENERAL TECHNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 13.076.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2003, réf. LSO-AL05433, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(087015.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2003.

BLUE ISLAND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.
R. C. Luxembourg B 89.477.

In the year two thousand and three, on the eleventh of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BLUE ISLAND PROPERTIES S.A., a Luxembourg société anonyme, limited company, having its registered office at L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, R.C. Luxembourg section B number 89.477, incorporated by deed established on the 4th of October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1689 of the 26th of November 2002.

The meeting is presided by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Patrick Van Hees, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 470 (four hundred and seventy) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of € 213,000.- (two hundred and thirteen thousand Euros) so as to raise it from its present amount of € 47,000.- (forty-seven thousand Euros) to € 260,000.- (two hundred and sixty thousand Euros) by the issue of 2,130 (two thousand one hundred and thirty) new shares having a par value of € 100.- (one hundred Euros) each, by contribution in cash.

2.- Amendment of the 1st paragraph of Article 5 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of € 213,000.- (two hundred and thirteen thousand Euros) so as to raise it from its present amount of € 47,000.- (forty-seven thousand Euros) to € 260,000.- (two hundred and sixty thousand Euros), by the issue of 2,130 (two thousand one hundred and thirty) new shares having a par value of € 100.- (one hundred Euros) each.

Second resolution

The meeting, after having stated that the shareholder, the company ALGEMENE NEDERLANDSE BEHEERMAATSCHAPPIJ S.A., having its registered office in Bridel, waived to its preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the 2,130 (two thousand one hundred and thirty) new shares:

the other shareholder Mrs Berendina A. Ten Brinke, company director, residing in Bridel.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes Mrs Berendina A. Ten Brinke, prenamed, represented by Mr Hubert Janssen, also prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies;

She declared to subscribe to the 2,130 (two thousand one hundred and thirty) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of € 213,000.- (two hundred and thirteen thousand Euros), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The corporate capital is fixed at € 260,000.- (two hundred and sixty thousand Euros) represented by 2,600 (two thousand and six hundred) shares with a par value of € 100.- (one hundred Euros) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand nine hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le onze décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BLUE ISLAND PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, R.C. Luxembourg section B numéro 89.477, constituée suivant acte reçu le 4 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1689 du 26 novembre 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 470 (quatre cent soixante-dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de € 213.000,- (deux cent treize mille euros) pour le porter de son montant actuel de € 47.000,- (quarante-sept mille euros) à € 260.000,- (deux cent soixante mille euros) par l'émission de 2.130 (deux mille cent trente) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 100,- (cent euros) chacune, par apport en numéraire.

2.- Modification afférente du 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de € 213.000,- (deux cent treize mille euros) pour le porter de son montant actuel de € 47.000,- (quarante-sept mille euros) à € 260.000,- (deux cent soixante mille euros), par l'émission de 2.130 (deux mille cent trente) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 100,- (cent euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire, la société ALGEMENE NEDERLANDSE BEHEERMAATSCHAP-PIJ S.A., ayant son siège social à Bridel, a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 2.130 (deux mille cent trente) actions nouvelles:

l'autre actionnaire, Madame Berendina A. Ten Brinke, administrateur de sociétés, demeurant à Bridel.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenue Madame Berendina A Ten Brinke, prénommée, représentée par Monsieur Hubert Janssen, également prénommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant.

Laquelle a déclaré souscrire aux 2.130 (deux mille cent trente) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de € 213.000,- (deux cent treize mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à € 260.000,- (deux cent soixante mille euros), représenté par 2.600 (deux mille six cents) actions d'une valeur nominale de € 100,- (cent euros) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2003, vol. 19CS, fol. 59, case 9.- Reçu 2.130 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2003.

J. Elvinger.

(000739.3/211/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

BLUE ISLAND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R. C. Luxembourg B 89.477.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(000741.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2004.